



P L U

PLAN LOCAL D'URBANISME

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

MERVILLE

4 – ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

REVISION 1

Arrêté	Enquête Publique		Approuvé
17 mai 2021	24 septembre 2021	27 octobre 2021	10 décembre 2021



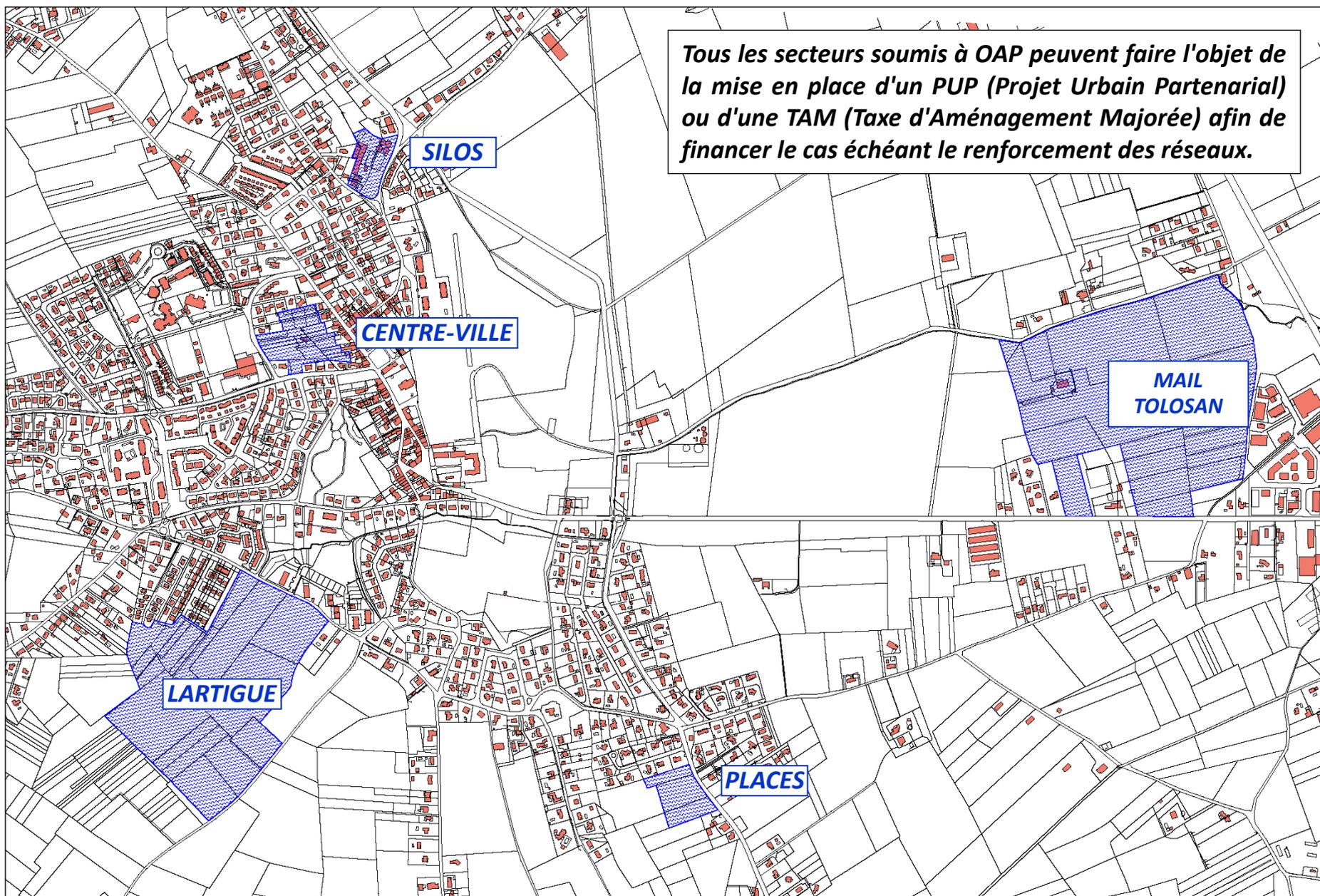
SOMMAIRE

LOCALISATION DES SECTEURS SOUMIS AUX ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP).....	page 2
SECTEUR DES SILOS – ZONE UB	pages 3 à 5
SECTEUR CENTRE-VILLE – ZONES UA ET UB	pages 6 à 10
SECTEUR LARTIGUE – ZONES AU, NL1 ET N	pages 11 à 27
SECTEUR PLACES – ZONE AUN	pages 28 à 37
SECTEUR ZAC MAIL TOLOSAN – ZONE 1AUecAUN	pages 38 à 45
OAP THÉMATIQUE « MODES DOUX »	pages 46

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des plantes invasives prosrites.....	pages 47 à 49
Annexe 2 : Palette végétale recommandée.....	pages 50 à 65

LOCALISATION DES SECTEURS SOUMIS AUX ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)



Nota : L'OAP thématique « Modes doux » concerne l'ensemble du territoire communal.

SECTEUR DES SILOS – ZONE UB



Arbres d'alignement



Plates-bandes plantées



Les silos et les hangars présents sur la parcelle seront démolis afin de permettre l'implantation de nouveaux bâtiments.

Une attention particulière sera apportée sur le traitement des façades des futurs bâtiments le long de la RD65. Un recul de 10 mètres minimum permettra de créer un accompagnement végétal de la zone du Silo et marquer une entrée de ville qualitative.

Un front de rue champêtre sera maintenu sur la RD65 par la présence des haies d'essences locales. Les haies devront être maintenues afin de garantir une bonne visibilité sur le carrefour avec le Chemin Saint-Jean.



Illustration sans caractère opposable

SECTEUR DES SILOS – ZONE UB



PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

Surface du secteur soumis à l'OAP = 1.3 HA.

Implantation de deux bâtiments de type commerces/services/bureaux le long de la RD65 avec une densité de 2000 m² de surface de plancher par hectare. Ces bâtiments devront être positionnés avec un recul de 10m (minimum) par rapport à la RD65 afin de créer une bande plantée (arbres tige et plate-bandes).

Ce secteur marque l'entrée Nord vers le centre-bourg, une attention particulière sera demandée dans le traitement des façades des futurs bâtiments.

Le boisement existant sera prolongé à l'est vers la RD65 afin de créer une accroche visuelle depuis la route.

Implantation de petits collectifs ou maisons groupées en contact direct avec l'espace boisé prolongé. De type R+1, il pourra se composer d'environ 12 logements soit 30 lots/HA.

LÉGENDE

-  Espace boisé classé
-  Zone boisée à prolonger
-  Zone destinée à de l'habitat (R+1)
-  Zone destinée à du commerce et services
-  Bâti existant
-  Principe d'implantation du nouveau bâti, recul de 20m par rapport à la zone boisée à prolonger
-  Voie principale à double-sens
-  Liaison piétonne à créer
-  Recul de 10 m par rapport à la D65

PROFIL DES RUES

Une voie principale à double-sens devra être pensée pour valoriser les modes actifs et proposer des places de stationnement ombragées).

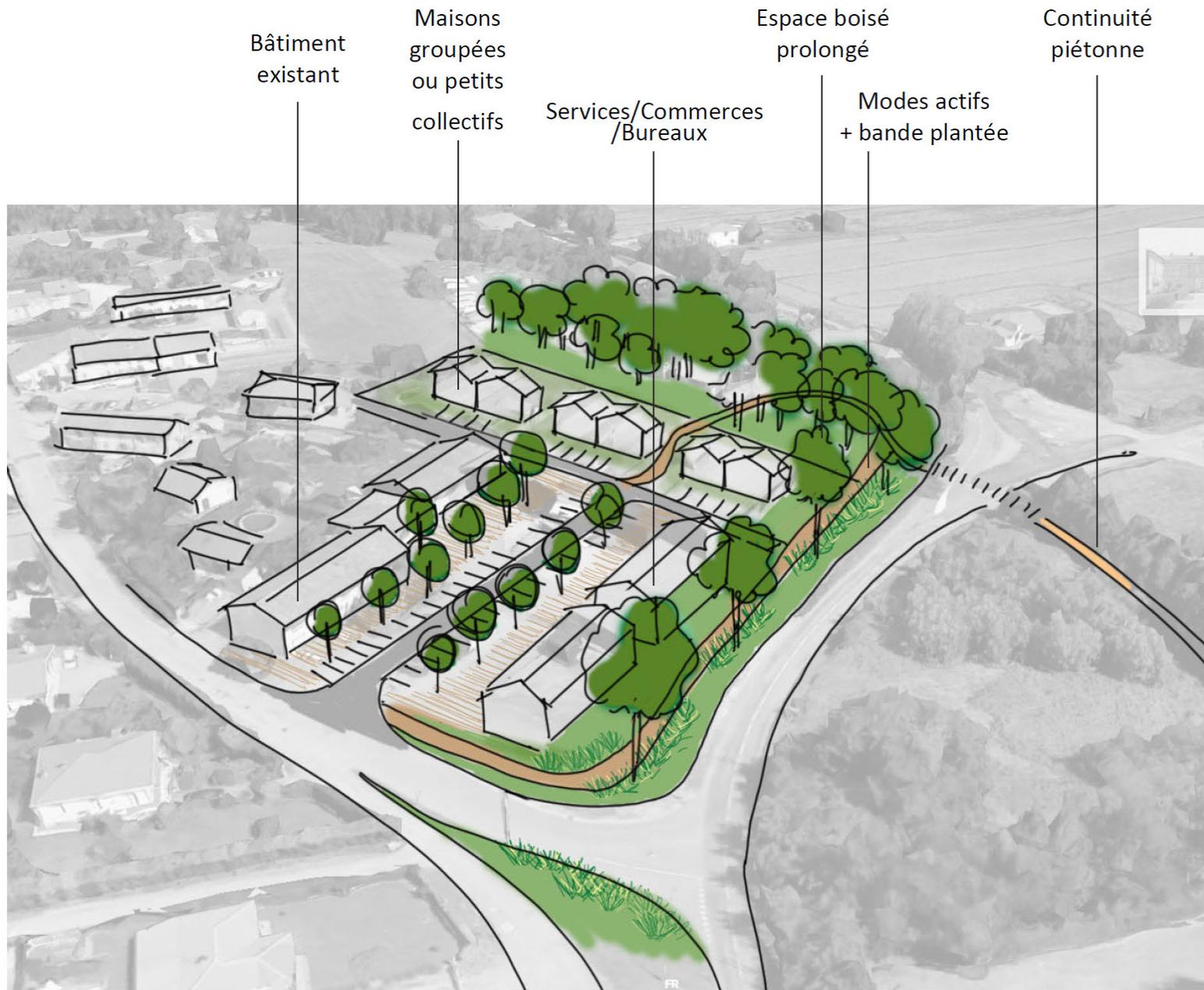
Cet axe devra être planté à minima d'un double alignement d'arbres afin d'éviter l'effet d'îlot de chaleur et apporter une richesse écologique et esthétique aux rues. Il est conseillé de planter des essences d'arbres locales et comestibles.

TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES

Dans un souci écologique, paysager et environnemental, les eaux pluviales doivent être infiltrées naturellement dans le sol dès que possible. Tandis que l'urbanisation et le développement des voiries engendre une forte imperméabilisation des sols, l'utilisation de revêtements perméables permet de limiter le ruissellement et favoriser une absorption de l'eau directement dans le sol. L'utilisation de revêtements perméables limite le déversement des eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement, ce qui évite de charger inutilement les canalisations d'eau. De fait, les risques d'inondations sont limités et l'infiltration de l'eau dans la nappe phréatique est régulière. Ainsi, les aires de stationnements seront perméables et végétalisées.

De plus, la plantation de végétation et la non-utilisation de matières imperméables sombres tel que l'enrobé noir par exemple réduit la réverbération et lutte contre les îlots de chaleur.

SECTEUR DES SILOS – ZONE UB



SECTEUR CENTRE-VILLE – ZONES UA ET UB



Les accès existants seront utilisés afin de créer un bouclage dans le quartier destiné uniquement à de l'habitation.

Une attention particulière sera apportée sur le traitement des modes actifs notamment en créant des continuités piétonnes depuis le quartier vers les différents équipements alentour.

Un front de rue sera dessiné le long de la rue du Stade afin de structurer visuellement le nouveau quartier et l'intégrer dans son environnement existant.

Une placette sera aménagée dans les espaces verts afin de proposer un lieu de rencontre et de convivialité aux futurs habitants du quartier.

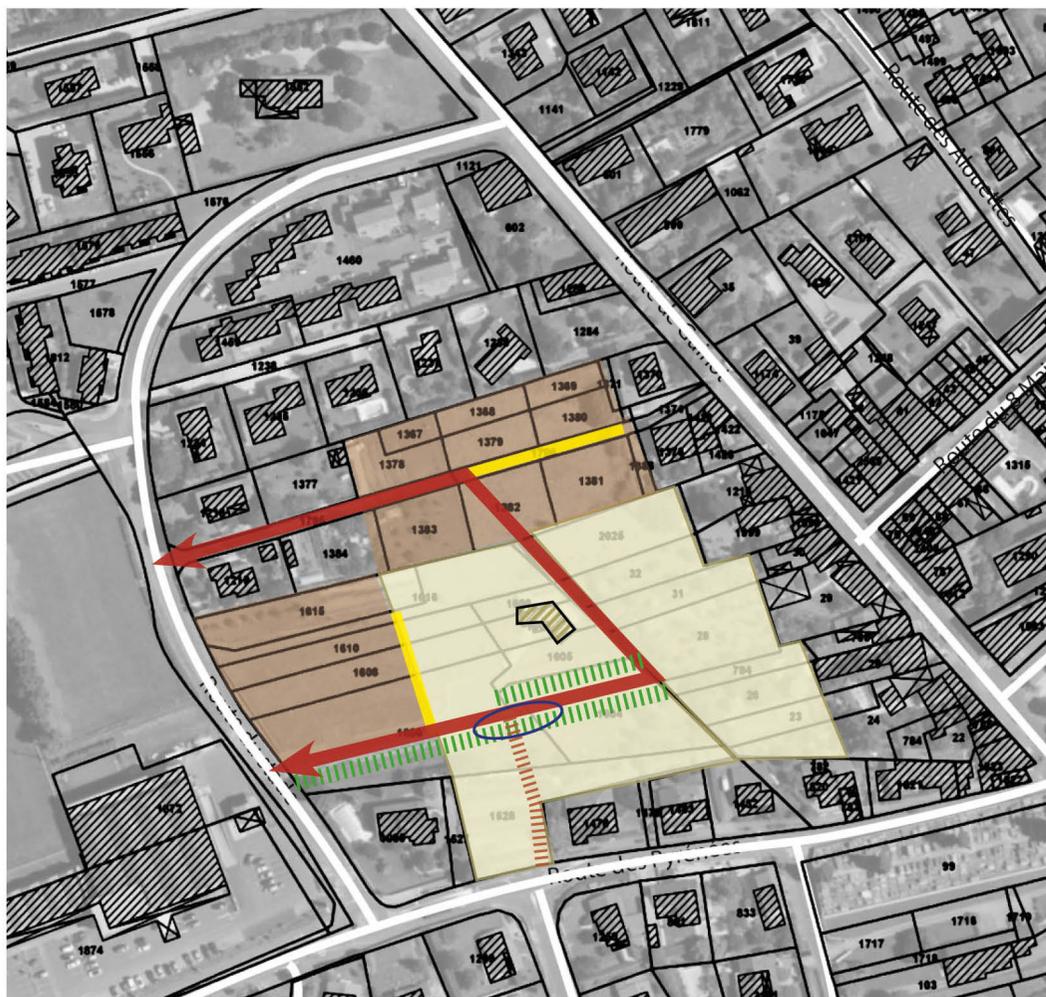
Continuité piétonne



Placette



SECTEUR CENTRE-VILLE – ZONES UA ET UB



LÉGENDE

	Espaces verts à créer		Voie principale
	Habitat groupé (R+1)		Voie secondaire en impasse
	Lots libres		Liaison piétonne à créer
	Bâti existant		Placette

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

Surface du secteur soumise à l'OAP : **2.1HA.**

Création de 2 typologies d'habitat :

- Habitat de type **lot libre** en cœur d'îlot (maisons isolées, R+1)
- Habitation de type **habitat groupé** en périphérie de l'opération (maisons groupées, R+1)

50 logements en tout soit 25 logements/HA.

Création d'un espace vert le long de l'axe principal depuis la rue du stade : placette/aire de jeux ou de rencontre + plantation d'arbres d'ombrage (20m de large minimum).

TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES

Le traitement des eaux pluviales est aujourd'hui au cœur des réflexions et la volonté est de mêler les **intérêts techniques, écologiques et paysagers.**

C'est notamment le cas des **noues** qui sont des ouvrages d'**assainissement pluvial aérien** permettant de collecter et de réguler les eaux de pluie et de ruissellement par infiltration dans le sol.

PROFIL DES RUES

Création d'une voie principale (peut être en sens unique) permettant de créer un bouclage dans le futur quartier vers la rue du Stade. Profil type **chaussée double sens** avec stationnement latéral et plantation d'arbres d'alignement

Créations de voies secondaires en impasse permettant de desservir des îlots d'habitations. Profil type **venelle/espace partagée** avec arbre d'ombrage.

Il est conseillé de planter des **essences d'arbres locales.**

Elles remplissent donc leur rôle technique et œuvrent aussi à l'amélioration du **cadre de vie** et la favorisation de la **biodiversité.** Les noues sont généralement plantées, engazonnées et arborées afin de s'intégrer au mieux dans le paysage. En effet un **traitement paysager qualitatif** de la noue peut valoriser un espace et lui apporter une plus-value.



Rue du Tourmalet



Rue Puymorens



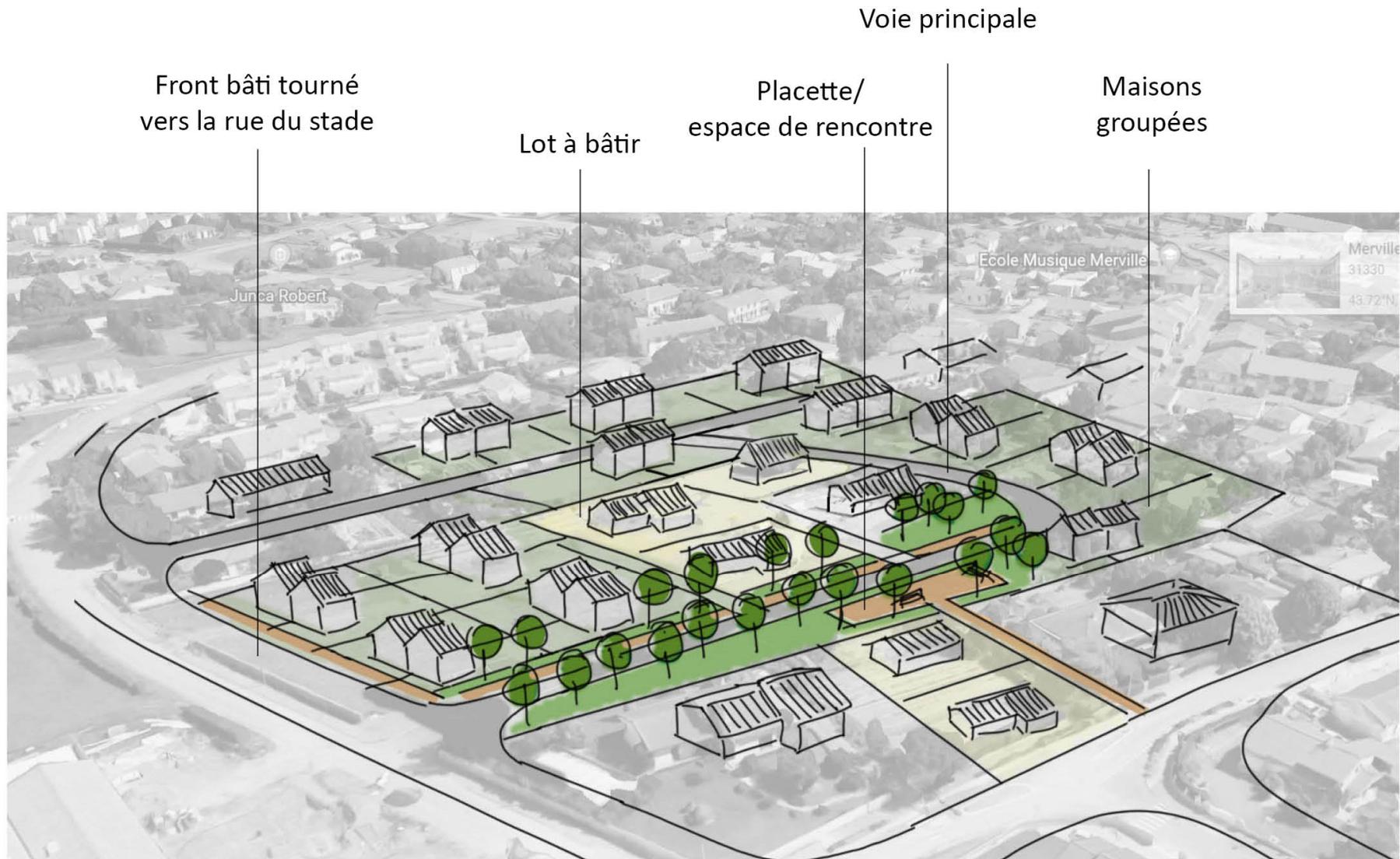
Exemple de placette

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

Afin de créer un quartier accueillant et qualitatif, des aménagements devront être apportés dans la composition du quartier :

- Positionner les habitations de type «groupées» en recul de 5 m par rapport à la voirie afin de permettre de créer un espace dédié aux espaces verts et stationnement (réf : rue du Tourmalet)
- Prévoir le verdissement à l'avant des clôtures des lots à bâtir (réf : rue Puymorens)
- Aménager un espace vert le long de la voie principale afin de créer un espace de rencontre agrémenté par une placette ou jeux d'enfants et bancs (réf : placette lotissement)

SECTEUR CENTRE-VILLE – ZONES UA ET UB



SECTEUR CENTRE-VILLE – ZONES UA ET UB



LÉGENDE

 Phase 1

 Phase 2

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

Le principe de phasage de ce secteur se reparti en deux temps.

A chaque phase de construction une attention particulière devra être portée à la préparation des phases suivantes (réseaux sous la voirie en attente, continuité piétonne, espaces verts...).

▪ *Préambule :*

Compte tenu de l'intérêt majeur de cette opération dans le cadre du projet urbain communal. La présente Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielle est déclinée selon les thématiques suivantes :

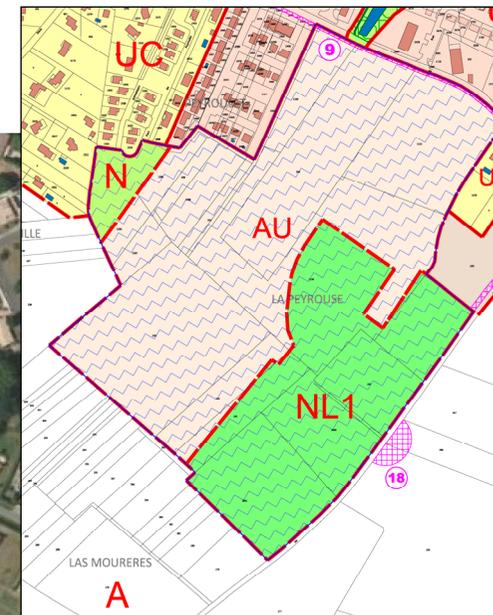
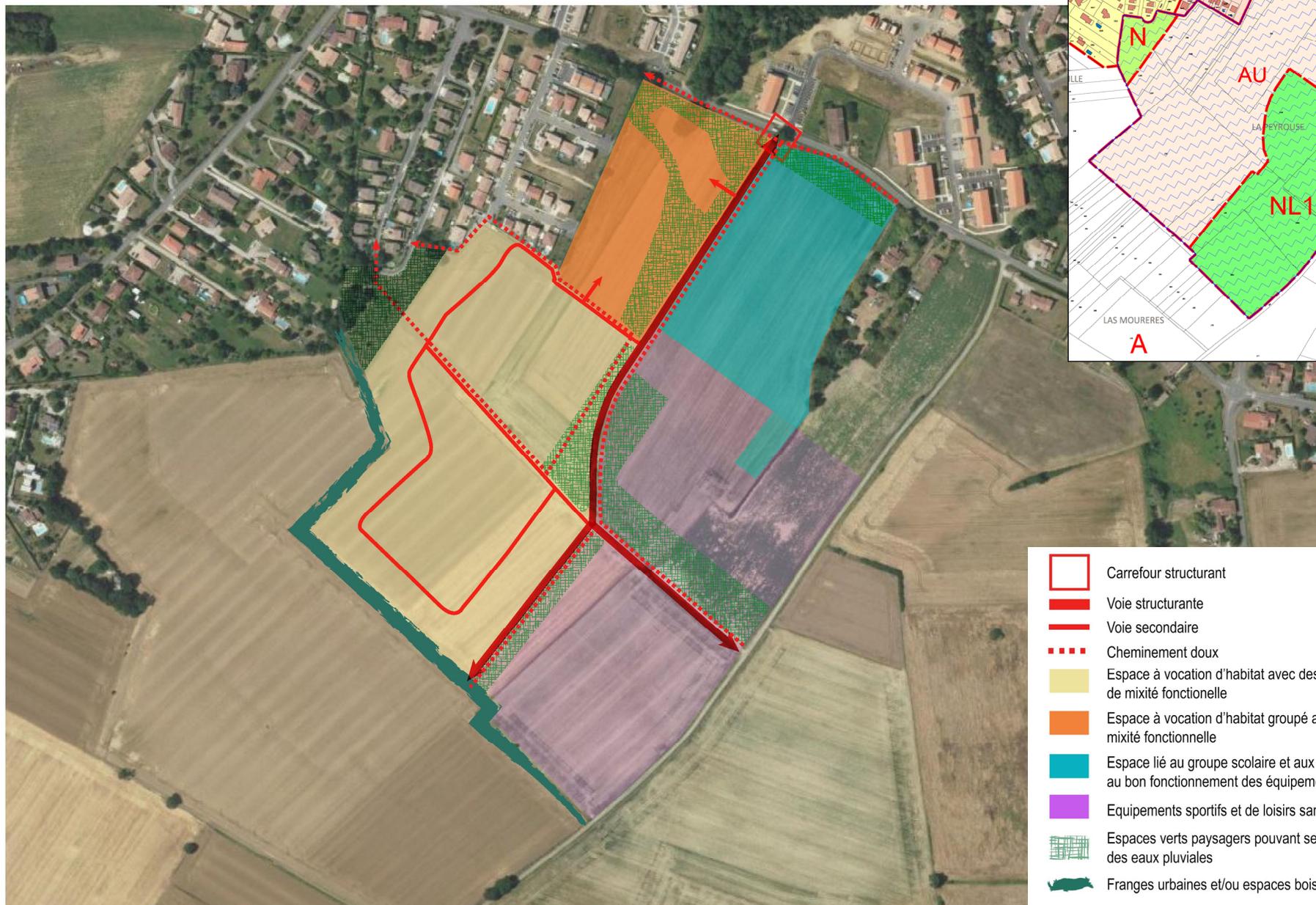
- La situation et cadrage général
- Les objectifs
- Les éléments de programmation et de formes urbaines
- Les aménagements prévus sur l'ensemble du secteur soumis à OAP
- La typologie de l'habitat et l'implantation des constructions

La collectivité souhaite faire de cette opération un quartier durable fortement qualitatif et qui tend vers une notion « d'écoquartier » mais n'est pas labélisé comme tel. Aussi cette opération vise à répondre aux principaux objectifs suivants :

- Une conception adaptée au site
- Une biodiversité valorisée
- Une écomobilité / une offre alternative
- Un niveau de service sur mesure
- Un quartier économe
- Une empreinte maîtrisée

SECTEUR LARTIGUE – ZONES AU, NL1 ET N

■ Situation et cadrage général:



SECTEUR LARTIGUE – ZONES AU, NL1 ET N

▪ *Situation et cadrage général:*

Le secteur de Lartigue se situe au Sud du centre-ville et du chemin de Lartigue.

Il est desservi par plusieurs axes :

- Le chemin de Lartigue au Nord desservi par la RD N°37 ou route de Daux qui relie les différents axes de la commune
- Le chemin de Laborio à l'Est

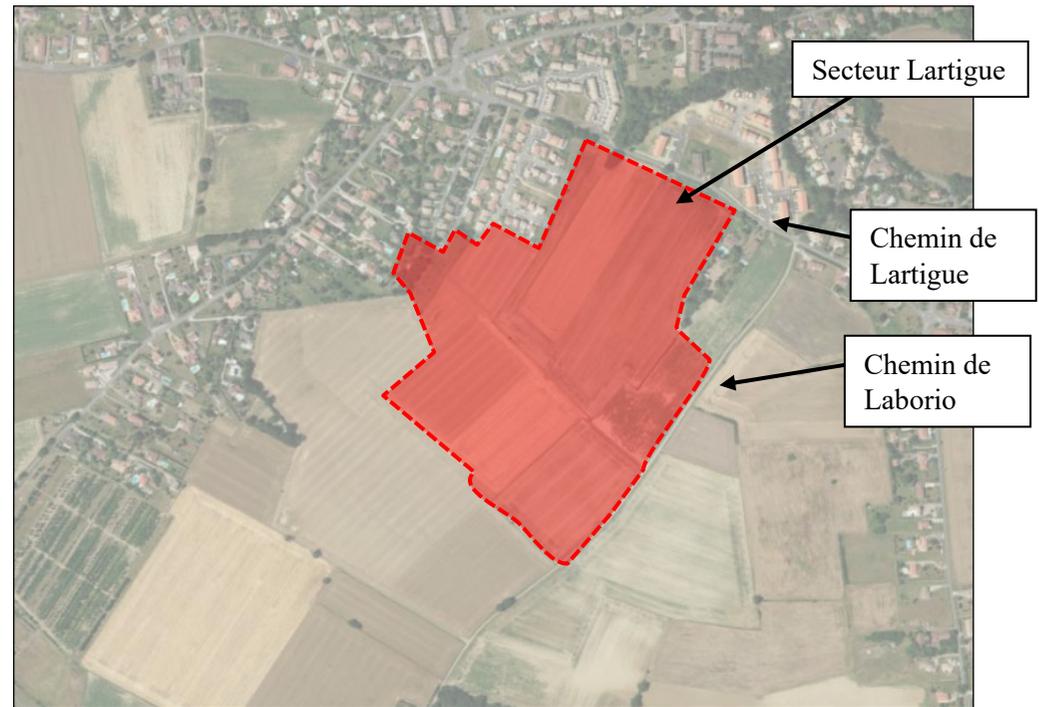
Le secteur est encadré :

- Au Nord et Nord-ouest : Par des lotissements plutôt récents avec des maisons en rez-de-chaussée ou en R+1
- A l'Ouest : Par des prairies vierges de construction et un peu plus loin par des lotissements semblables à ceux situés au Nord du secteur
- Au Sud et à l'Est : Par des espaces de prairies agricoles

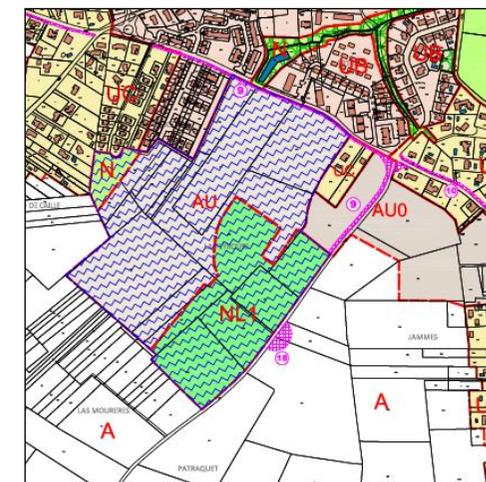
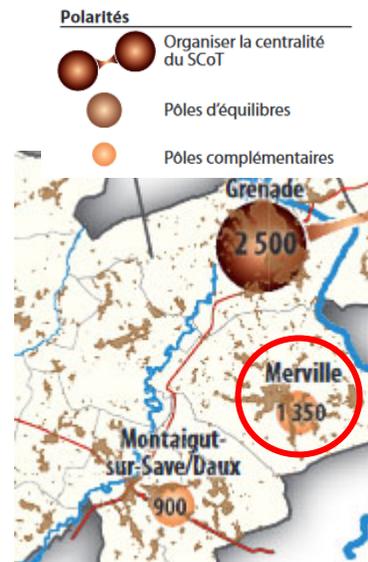
Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) encadre l'urbanisation du secteur de Merville.

Le secteur est situé en zone à urbaniser : zone AU, c'est-à-dire en zone à urbaniser à vocation d'habitat.

Pour une ville en pôle complémentaire, quinze à vingt logements sont à prévoir par hectare. Le projet prévoit environ neuf hectares d'habitat donc le secteur peut accueillir 165 logements (plus ou moins 10 %) dont environ 100 pour des logements sociaux.



Emplacement du projet



Extrait du plan de zonage

POLE COMPLEMENTAIRE

15 à 25 logements / ha
1 500 à 2 200 m² de surface de plancher / ha

Extrait du SCOT applicable à la commune de Merville

▪ Objectifs :

La réalisation de cet «**écoquartier**» vise à intégrer des objectifs de développement durable afin de réduire son impact environnemental.

- Promouvoir le vivre ensemble
- Réduire les phénomènes de ségrégation socio-spatiales par la création d'espaces communs accessibles tant par les résidents de l'opération que par les habitants du quartier
- Assurer la mixité sociale sur l'opération par la création d'une centaine logements locatifs aidés (environ 30%) et PSLA (accession à la propriété)
- Renforcer les liens sociaux et intergénérationnels par la création de lieux de vie communs, tels que la salle omnisport et tous les terrains de sport. Ces différentes entités seront principalement insérées le long de la voie de desserte avec un traitement paysager de qualité créant un corridor écologique
- Permettre la mixité fonctionnelle sous certaines conditions (définies par le règlement)
- Offrir un cadre vie agréable et sain

La qualité de vie d'un tel projet se construit tant à partir du végétal que du bâti. Le projet propose des espaces naturels avec un aménagement paysager en cœur d'îlot.

- Promouvoir les modes de déplacements doux

Incitation aux circulations douces par la mise en place d'une piste cyclable et d'un cheminement piéton traversant l'écoquartier et qui permettront à terme de connecter l'ensemble des projets futurs et existants.



Exemple d'éco-lotissement par Architecture et bois

L'« écoquartier » de « Lartigue » offrira un véritable cadre de vie privilégié à ses habitants et usagers. De par sa proximité au centre-ville, la création du nouveau groupe scolaire et des équipements sportifs, par conséquent les projets de lotissement devront renouer avec les idées d'une proximité de services et d'une vie de quartier animée.

▪ *Éléments de programmation et formes urbaines (1) :*

La zone est à vocation mixte, partagée entre le **résidentiel**, le **scolaire** et les **installations sportives**.

Cet aménagement permet un nombre important de logements, dans une approche de mixité sociale, tout en affirmant les ambitions environnementales du projet. La production de ces logements supplémentaires est réalisée en limitant la consommation de foncier ce qui correspond aux objectifs des nouvelles législations et permet de répondre aux exigences de densité du SCOT.

Il convient de souligner, que pour répondre aux besoins des habitants de la commune, cette OAP propose une offre diversifiée de logements avec notamment la réalisation de logements locatifs et locatifs sociaux adaptés aux conditions et mode de vie des jeunes ménages et des personnes âgées. Ce large éventail permet d'assurer la continuité des parcours résidentiels et de répondre à la diversité des ménages. Elle permettra également aux salariés des entreprises locales d'habiter à proximité de leur lieu de travail qui pourrait par exemple se trouver dans la ZAC du Mail Tolosan.

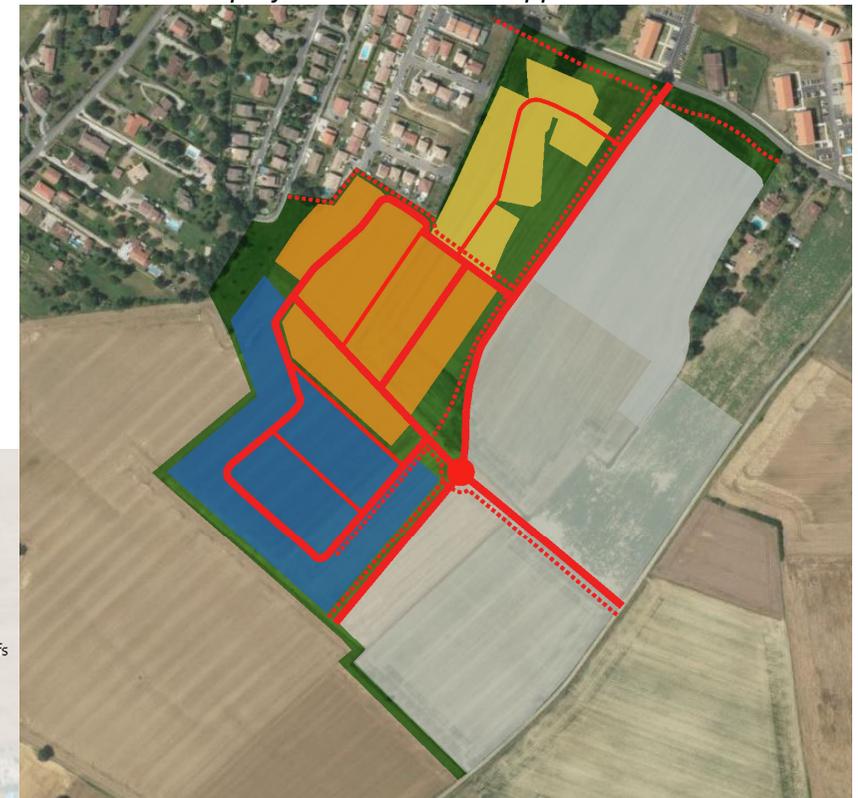
Equipements, desserte, accessibilité, qualité paysagère et environnementale sont autant d'éléments que privilégieront les ménages pour s'installer dans un quartier tel que l'écoquartier Lartigue.

L'OAP se divise en quatre secteurs :

- Zone résidentielle (environ 9,1 ha en 3 phases)
- Groupe scolaire (2,1 ha)
- Infrastructures sportives (environ 7,6 ha)
- Espace vert (0,6 ha)



Illustration du projet sans caractère opposable



■	Phase 1 - env. 40 logements
■	Phase 2 - env. 63 logements
■	Phase 3 - env. 62 logements
■	Espace vert paysager
■	Espace lié au groupe scolaire et aux constructions des équipements sportifs
■	Equipements sportifs et de loisirs sans constructions
—	Voie structurante
—	Voie secondaire
...	Cheminements doux

▪ *Éléments de programmation et formes urbaines (2) :*

- Zone résidentielle (environ 9,1 ha)

Dans cette zone de très nombreux espaces verts ainsi qu'une noue destinée tant à recevoir les eaux de pluie qu'à constituer un corridor écologique pour la biodiversité occuperont une surface importante.

Il est attendu 165 logements (plus ou moins 10 %) dans cette partie, soit une densité nette de 24,4 logts/ha qui résulte notamment de l'importance des espaces végétalisés publics (cf. illustrations en page précédente). Dans un objectif de mixité sociale, il est attendu environ 100 logements locatifs aidés et en PSLA (soit environ 60% de logements sociaux).

- Groupe scolaire (2,1 ha)

Le groupe scolaire dont le permis a été obtenu (démarrage des travaux en mai 2021) sera ouvert pour la rentrée scolaire de septembre 2022 et accueillera 10 classes de primaires et de maternelles.

- Infrastructures sportives (environ 7,6 ha)

Une salle omnisports, des terrains de football, des courts de tennis, un terrain de basket-ball et enfin un stade scolaire (utilisable par un futur collège) sont prévus dans cette zone (6,4 ha en NL1 et 1,3 ha en AU) qui comporte également de nombreux espaces verts, des liaisons douces et une noue écologique.

- Espace vert (0,6 ha)

Un espace vert est prévu à l'Ouest du secteur (zone N).



Projet du groupe scolaire de Merville

■ Aménagements prévus sur l'ensemble du secteur soumis à OAP :

• Liaisons douces

L'« écoquartier » bénéficiera de liaisons douces respectant les tracés de l'OAP, permettant le déplacement piétons et cyclistes. Ces liaisons douces le plus souvent réalisées dans des espaces végétalisés ou à leur bordure ne contribueront pas à l'imperméabilisation des sols.

• Voiries

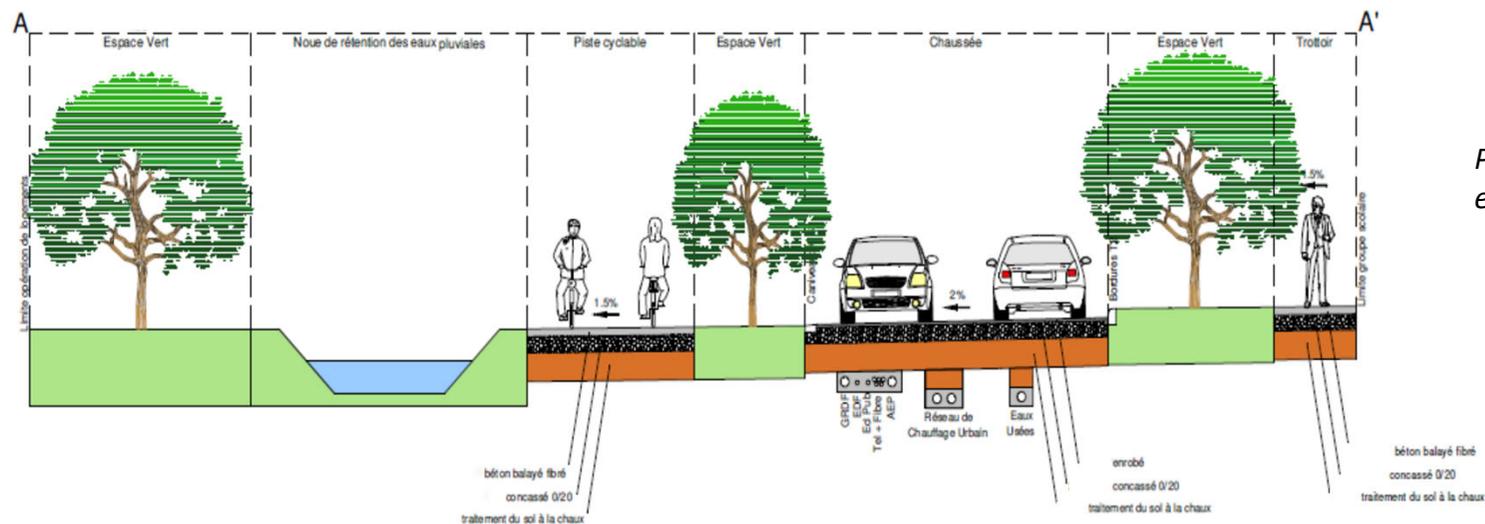
Concernant le réseau viaire, l'objectif recherché est une dépense calorifique et un rejet de CO₂ le plus bas possible. Seront privilégiées:

- L'utilisation des traitements aux liants hydrauliques qui limitent les terrassements et préserve les ressources naturelles en granulats
- L'utilisation de granulats recyclés
- L'utilisation d'enrobés tièdes à forte adjonction de granulats recyclés
- L'utilisation du référentiel SEVE permettant le calcul effectif des gains de CO₂ et d'hydrocarbure sur les routes

Une voirie structurante raccorde le secteur aux voiries existante au nord (carrefour) et sera laissée en attente à l'Est pour une éventuelle extension. Les quartiers résidentiels seront desservis par des voies secondaires.

Afin de maintenir les engagements de l'« écoquartier » et d'assurer la fluidité du trafic, une voirie structurante est prévue permettant de desservir le groupe scolaire, la zone résidentielle et les équipements sportifs. La voie structurante devra pouvoir supporter le passage des bus de ramassages scolaires. Un arrêt pour les bus sera prévu au niveau du groupe scolaire.

Voie structurante :



Profil indicatif de voirie envisagée

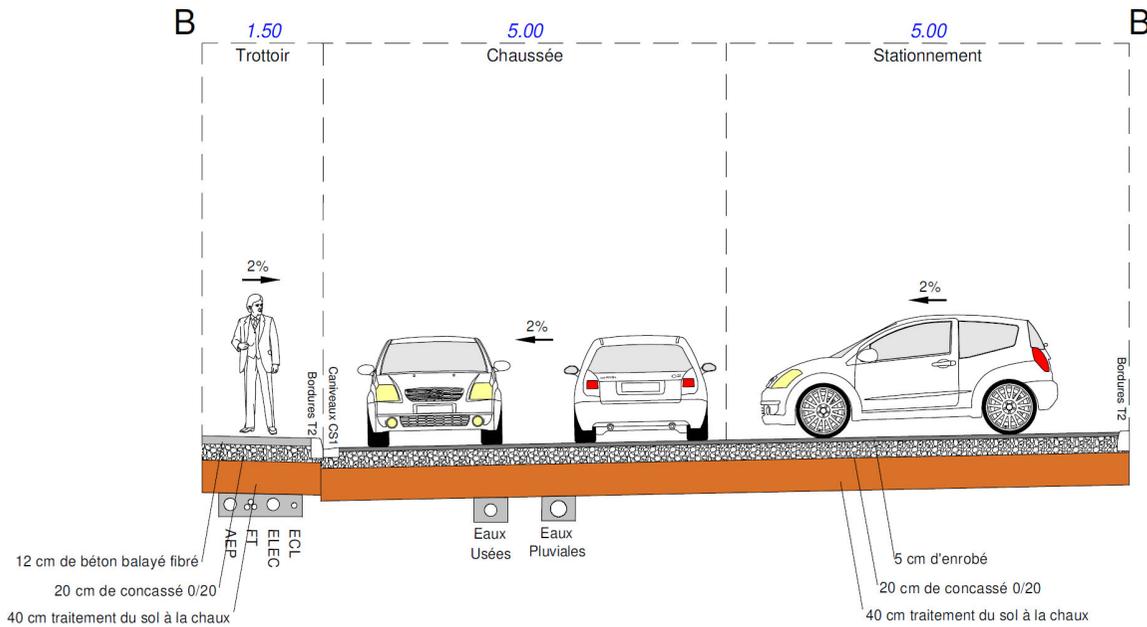
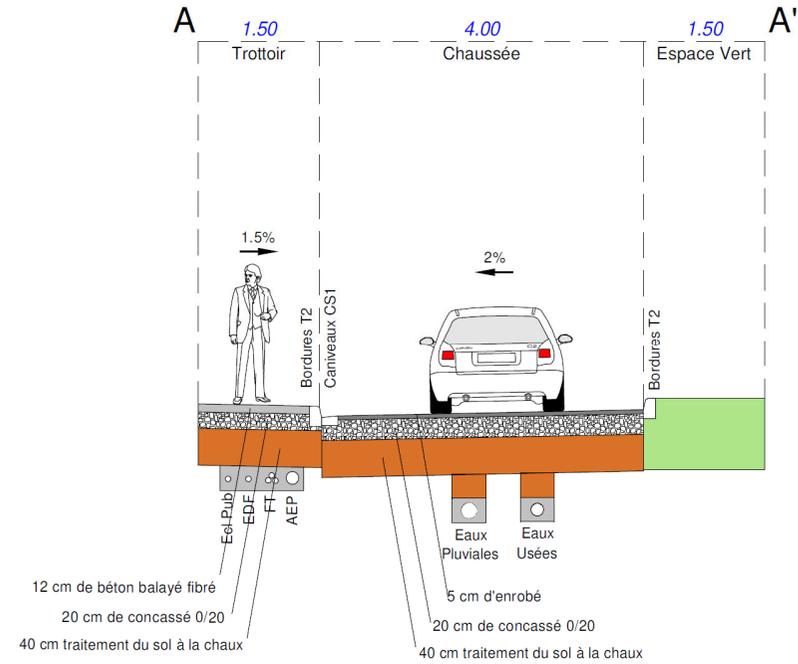
SECTEUR LARTIGUE – ZONES AU, NL1 ET NL

Aménagements prévus sur l'ensemble du secteur soumis à OAP :

Voies secondaires :

Note : d'autres configurations pourront être envisagées

Profils indicatifs des voiries envisagées



- Stationnement

Conformément au règlement écrit de la zone AU, le stationnement des véhicules correspondant aux besoins des constructions devra être assuré en dehors des voies publiques sur des emplacements aménagés.

L'offre de stationnement devra être adaptée à la mixité fonctionnelle du secteur.

Dans les secteurs d'habitat individuel :

Une ou plusieurs places de stationnement sur les terrains privés devront être réalisées.

Dans les secteurs du groupe scolaire et des équipements sportifs et de loisirs :

Des espaces de stationnements collectifs pourront être réalisés de manière à minimiser les nuisances liées à la circulation dans le reste du quartier.

Des espaces de stationnement publics pour les visiteurs seront également à prévoir le long des voies de desserte secondaire.

Le projet devra comporter un nombre adapté de places de stationnements selon les ratios à minima pris en compte à savoir :

Pour les constructions à usage d'habitation :

1 place de stationnement par tranche de 60 m² de surface de plancher avec un minimum de deux places pour l'habitat collectif et intermédiaire

1 place de stationnement par tranche de 60 m² de surface de plancher avec un minimum de 1,5 places de stationnement par logement pour l'habitat individuel

1 place par logement pour l'habitat social

Ainsi, le quartier veillera à mutualiser les places de stationnements selon les différentes fonctions accueillies.

- Stationnement

Pour les personnes à mobilité réduite :

Les constructions et opérations d'aménagement d'ensemble devront prévoir conformément à la réglementation en vigueur au dépôt de l'autorisation des places affectées au stationnement des personnes à mobilité réduite selon les normes en vigueur.

Pour les véhicules électriques ou hybrides :

Les constructions et opérations d'aménagement devront prévoir des bornes de recharge pour les véhicules électriques ou hybrides conformément à la réglementation en vigueur.

Pour les deux roues :

Les constructions et opérations d'aménagement devront prévoir des emplacements pour les véhicules à deux roues tel que les vélos conformément à la réglementation en vigueur.

- Espaces verts

Afin de limiter au maximum les consommations d'eau, l'« écoquartier » disposera d'espaces végétalisés comportant des essences rustiques et robustes, appropriées au climat de la région et nécessitant peu d'entretien. Les précipitations reçues devront autant que possible suffire à pourvoir à leurs besoins en eau. Ainsi, les espèces invasives sont proscrites. La liste de ces essences se trouvent en annexe (annexe 1 des OAP)

Les végétaux d'origine locale sont d'incontestables atouts pour la biodiversité et l'adaptation aux évolutions climatiques. Parfaitement adaptés aux conditions du territoire, ils offrent de sérieuses garanties de réussite des plantations.

Ces espèces végétales devront minimiser le risque allergène et leur impact sanitaire. En outre, elles seront capables de résister aux agressions extérieures : vent, sécheresse provisoire, pollutions, agressions physiques, etc.

Ces aménagements paysagers permettront d'améliorer l'aspect qualitatif du site puisqu'ils permettront de décliner le végétal sous des formes multiples : arbres, arbustes, couvre-sols, graminées etc.

Chaque unité foncière privative devra traiter 20% au moins de la surface en jardin planté et gazonné.



Exemple d'espace vert à Grisolles

SECTEUR LARTIGUE – ZONES AU, NL1 ET N

- Franges urbaines avec le milieu agricole

Une attention particulière devra être portée aux traitements paysagers des espaces publics. Ainsi, il s'agira :

- De préserver ou compenser les espaces identifiés lors des investigations naturalistes renfermant de forts enjeux environnementaux (haie bocagères, fourrés de prunelliers, boisement) ;
- D'assurer un traitement paysager de la lisière du secteur avec les tissus pavillonnaires environnants par le biais de haies ;
- Accompagner la voirie principale et les voies secondaires de bandes arbustives d'essences locales et variées et de hauteurs diverses ;
- D'accompagner les aménagements piétons et cyclistes structurantes par des plantations.

- Typologies des plantations

Les arbres de haute tige, les arbustes ou encore les vivaces ont chacun des intérêts écologiques et paysagers et favorisent l'intégration paysagère des éléments bâtis.

- Les arbres se démarquent par leur silhouette, ils offrent de l'ombre, un effet brise-vent et constituent une niche écologique ;
- Les arbustes sont des espèces ligneuses offrant refuge à la petite faune et réduit le vis-à-vis ;
- Les vivaces ont quant à elle des atouts écologiques car elles reviennent d'une année sur l'autre et sont peu gourmandes en eau pour la plupart.

Une palette végétale recommandée se trouve en annexe 2.

LES ARBRES DE HAUTE TIGE



Acer campestre
Erable champêtre



Quercus robur
Chêne pédonculé

LES HAIES CHAMPÊTRES



Cornus sanguinea
Cornouiller sanguin



Euonymus europaeus
Fusain d'Europe



Sambucus nigra
Sureau noir



Rhamnus alaternus
Nerprun alaterne

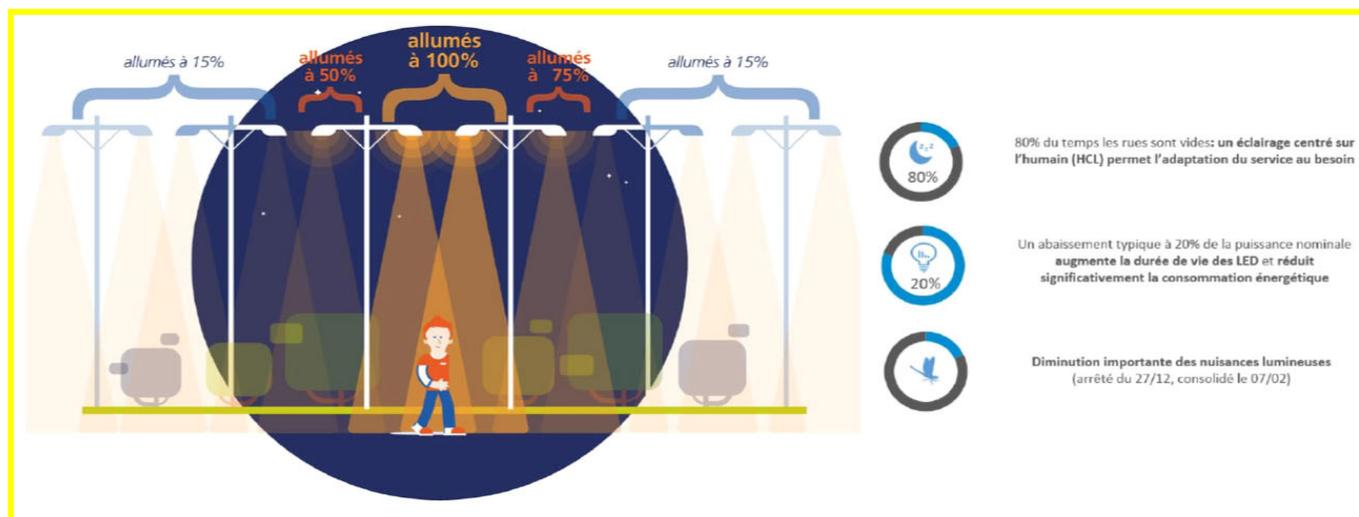
- Réseaux secs

L'« écoquartier » disposera des réseaux d'électricité, de télécommunication et d'eau potable.

L'installation de la fibre optique sera intégrée aux logements et le pré-équipement disponible sur l'ensemble du projet.

Le pré-équipement pour les bornes de recharge pour véhicule électrique sera réalisé dans les opérations de logements. En accord avec le SDEHG, des pré-équipements des bornes de recharge seront réalisés sur les voies de desserte.

Une attention particulière sera apportée au réseau d'éclairage extérieur. Celui-ci sera réalisé avec des luminaires LED réduisant la consommation d'énergie, doublé d'un système de détection sur la voie de desserte permettant d'abaisser encore le coût de fonctionnement.



- Réseaux Humides

Le réseau d'assainissement sera relié au réseau existant communale sur le chemin de Lartigue. La réalisation de l'assainissement collectif et le raccordement au réseau existant sont à la charge de l'aménageur.

- Gestion des eaux pluviales

Le réseau pluvial sera réduit au strict minimum. Il n'y aura pas de réseau sous voirie de desserte : l'ensemble des équipements se déversant dans une noue le long de la voie de desserte agissant autant comme bassin de rétention que comme corridor écologique. Le but étant de conserver l'eau le plus longtemps dans les espaces verts pour irriguer la flore et temporiser son évacuation. Cette noue écologique, prolongement des espaces verts connexes du projet, sera plantée d'arbres et arbustes de caractère.

▪ *Habitat social (phase 1 des travaux)*

Afin d'atteindre au niveau du quartier Lartigue un taux élevé de logements sociaux (60%*), un secteur spécifique y sera dédié afin de proposer un ensemble d'habitats aidés de haute qualité.

L'ensemble de cette phase proposera une multitude d'espaces verts généreux qui profiteront autant aux résidents qu'aux flâneurs. Ces différents jardins seront traversés de cheminements doux qui invitent à la promenade et favorisent les rencontres. Une attention toute particulière sera portée aux cheminements des écoliers pour les protéger autant que possible de la proximité et des croisements des véhicules.

La hauteur des constructions ne devra pas dépasser 7 m (R+1). Il est laissé à l'acquéreur la liberté de faire du rez-de-chaussée ou R+1. Une attention particulière sera prêtée à la qualité architecturale.

En outre les matériaux à faible bilan carbone et/ou à fort taux de matériaux recyclés seront privilégiés. Ceci permettant de se rapprocher des futures normes telles que la RE2020*. Enfin l'isolation phonique des bâtiments sera conforme aux normes en vigueur dans cette zone proche de l'aéroport de Toulouse-Blagnac.

Cet aménagement aura une forte cohérence paysagère qui permettra de s'intégrer au mieux dans cette zone d'expansion urbaine à qualité environnementale.

Les logements seront répartis en villas T3, T4 et T5. Dans cette zone la densité nette d'habitation (hors espace végétalisé) sera d'environ 30 logements par hectare.



Illustration du projet sans caractère opposable

*Les 60 % de logements sociaux comprennent la totalité de l'opération.

*RE2020 (=Réglementation Environnementale 2020) : entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation environnementale des bâtiments neufs en 2020

SECTEUR LARTIGUE – ZONES AU, NL1 ET N

▪ *Habitat social et maisons individuelles (phases 2 et 3 des travaux)*

Les phases 2 et 3 des travaux permettront de diversifier les formes d'habitat avec des villas groupées similaires à la phase 1, mais aussi une quinzaine d'appartements T2 et T3 en habitat collectif intermédiaire.

Le secteur d'habitat individuel s'inscrira derrière l'habitat social ce qui permettra d'assurer un front urbain le long de la voie structurante. Les lotissements seront constitués de terrains aux dimensions raisonnables et s'inséreront dans le maillage défini par les cheminements doux de l'ensemble du quartier. Les voiries seront quant à elles réduites à leur stricte nécessité afin d'en diminuer leur emprise.

Afin d'assurer une cohérence générale au projet, le traitement paysager ne se limitera pas seulement aux jardins collectifs mais portera également sur les noues, les allées principales ainsi que les clôtures qui seront ponctuellement constituées de ganivelles agrémentées de plantations diverses. En outre une frange urbaine sera aménagée en limite sud ouest.

La phase 2 comportera 21 villas groupées, 15 appartements collectifs et 27 lots, tandis que la phase 3 sera composée de 28 villas groupées et 34 lots à bâtir, soit une densité de 23 logements par hectare pour ces deux phases plus proches de la périphérie de la ville. La taille moyenne des parcelles sera de 500 m², offrant aux acquéreurs une liberté significative quant à la taille des maisons qu'ils peuvent construire.

Cependant, la hauteur des constructions ne devra pas dépasser 7 m (R+1). Il est laissé à l'acquéreur la liberté de faire du rez-de-chaussée ou R+1. L'emprise au sol sera de 30% sans prendre en compte les annexes.

Le règlement du lotissement comportera les éléments fondamentaux de l'« écoquartier » afin de respecter une charte environnementale.



Illustrations sans caractère opposable des ambiances urbaines



SECTEUR LARTIGUE – ZONES AU, NL1 ET N

Planification prévisionnelle:

Il n'y a pas de conditionnalité particulière prévue entre la réalisation des phases, leur séquençement provient de leur position dans l'OAP suivant le calendrier prévisionnel indiqué ci-dessous, qui pourra faire l'objet de recalages en fonction du déroulement du projet, en respectant la logique de l'OAP.

Les dates indiquées ci-dessous sont les dates de livraison et comportent également tous les aménagements, espaces verts, noues etc.

Pour les terrains à bâtir, c'est donc la date à partir de laquelle les acheteurs peuvent commencer la construction de leur maison individuelle.

Phase 1 :

- Logements et aménagements (espaces verts, noue) : fin 2023

Phase 2 :

- Terrains à bâtir : fin 2022
- Logements et aménagements (espaces verts, noue) : fin 2023

Phase 3 :

- Terrains à bâtir : fin 2023
- Logement et aménagements : fin 2024

Le secteur Lartigue devrait donc être totalement fini de construire, en ce qui concerne les logements de tous types, vers fin 2024.



▪ *Implantation des constructions*

- Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques :
 - Retrait de 4 mètres minimum par rapport aux voies et emprises publiques
- Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives :
 - Les constructions en limite de propriété sont admises, en cas de retrait un recul minimum de $h/2$ qui ne peut pas être inférieur à 3 mètres.
 - Des dérogations restent possibles pour les annexes.

▪ *Infrastructures sportives*

Il est prévu :

- Une salle omnisports avec plusieurs salles associatives et une capacité d'extension;
- Deux courts de tennis ;
- Un terrain de basket-ball
- Deux terrains de football homologués. L'un des terrains pourra être intégré dans un «complexe sportif scolaire» au plus près de l'implantation potentielle du futur collège ;
- Des vestiaires et tribunes ;
- Un parking, des voiries et liaisons douces associées.

SECTEUR PLACES – ZONE AU

▪ *Situation et cadrage général :*

Le site se situe à environ 1,5 km au Sud du bourg de la commune de Merville. Il est desservi par la RD65 ou la Route d'Aussonne au Nord-Est du projet.

Le secteur est encadré :

- Au Nord, à l'Ouest et à l'Est : Par des lotissements plutôt récents avec des maisons en RDC ou en R+1 ;
- Au Sud : Par des espaces de prairies agricoles.

Le SCoT (=Schéma de Cohérence Territoriale) encadre l'urbanisation du secteur de Merville.

Le secteur est en zone à urbaniser : zone AU, c'est-à-dire en zone d'urbanisation à court terme à vocation d'habitat.

Pour une ville en pôle complémentaire, 15 à 20 logements sont à prévoir par hectare. Le projet prévoit 1,6 ha d'habitat donc le secteur peut accueillir 41 logements (plus ou moins 10%) dont 17 pour des logements sociaux.

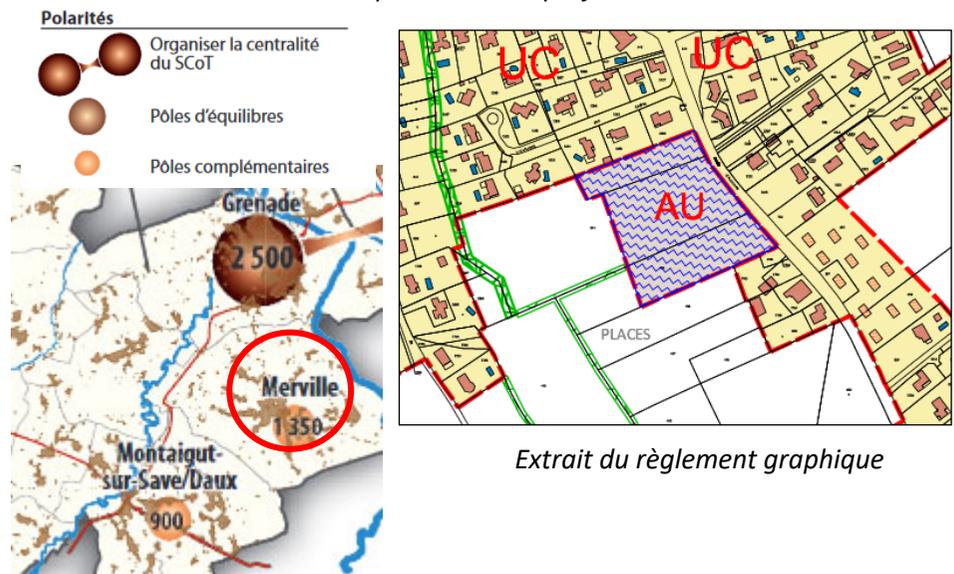
▪ *Objectifs :*

Les objectifs pour cette OAP sont :

- La favorisation de la mixité sociale avec environ 40% de logements sociaux et des liens intergénérationnels par la création de lieux de vie communs ;
- La valorisation d'un cadre de vie agréable et sain tant au niveau de la végétalisation que du bâti ;
- L'utilisation de voies structurantes et de liaisons douces en intégrant des espaces verts ;
- L'emploi d'énergies renouvelables, économes et non polluantes.



Emplacement du projet

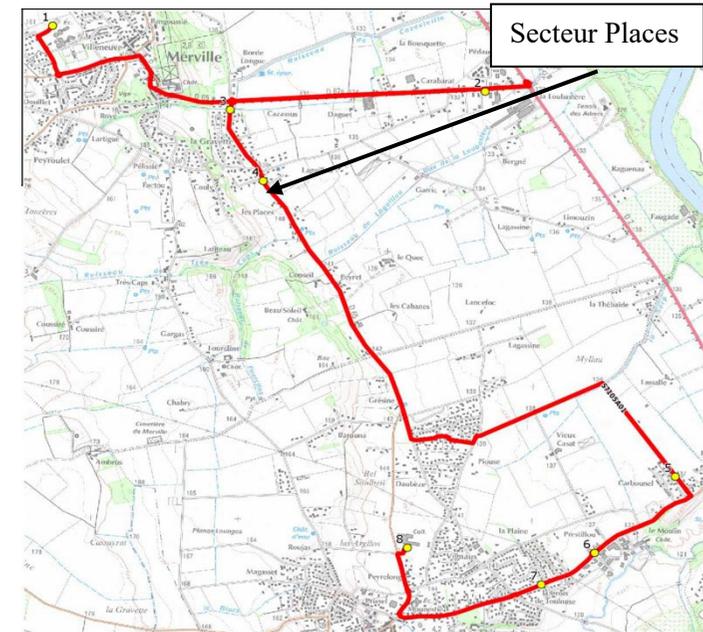


15 à 25 logements / ha
1 500 à 2 200 m² de surface de plancher / ha

SECTEUR PLACES – ZONE AU

▪ *Situation et cadrage général :*

- Cette urbanisation contribue de façon significative au développement de la commune et permet une densité élevée de logements par hectare grâce à une consommation très réduite de surface foncière.
- De lourds investissements publics et privés ont été réalisés en bordure de zone en prévision de l'ouverture à urbanisation :
 - Création du réseau gravitaire EU devant la parcelle.
 - Prolongement du réseau HTA par Enedis.
 - Remplacement par le SMEA de l'ancienne conduite en PVC 75 par un réseau de diamètre 100 en fonte, permettant une meilleure qualité d'approvisionnement ainsi qu'une défense incendie auparavant impossible.
- De plus, la zone est desservie par le réseau de bus du département permettant l'accès au collège et à l'école élémentaire d'Aussonne. L'arrêt de bus est juste au début de la zone sur la RD65 en venant de Merville. Les liaisons douces qui seront réalisées permettront d'y accéder en toute sécurité.
- Enfin, d'un point de vue démographique, la zone de l'OAP « Places » s'inscrit dans une logique de prolongement de la densité urbaine en direction d'Aussonne, comme l'illustre la carte de densité issue de Géoportail.

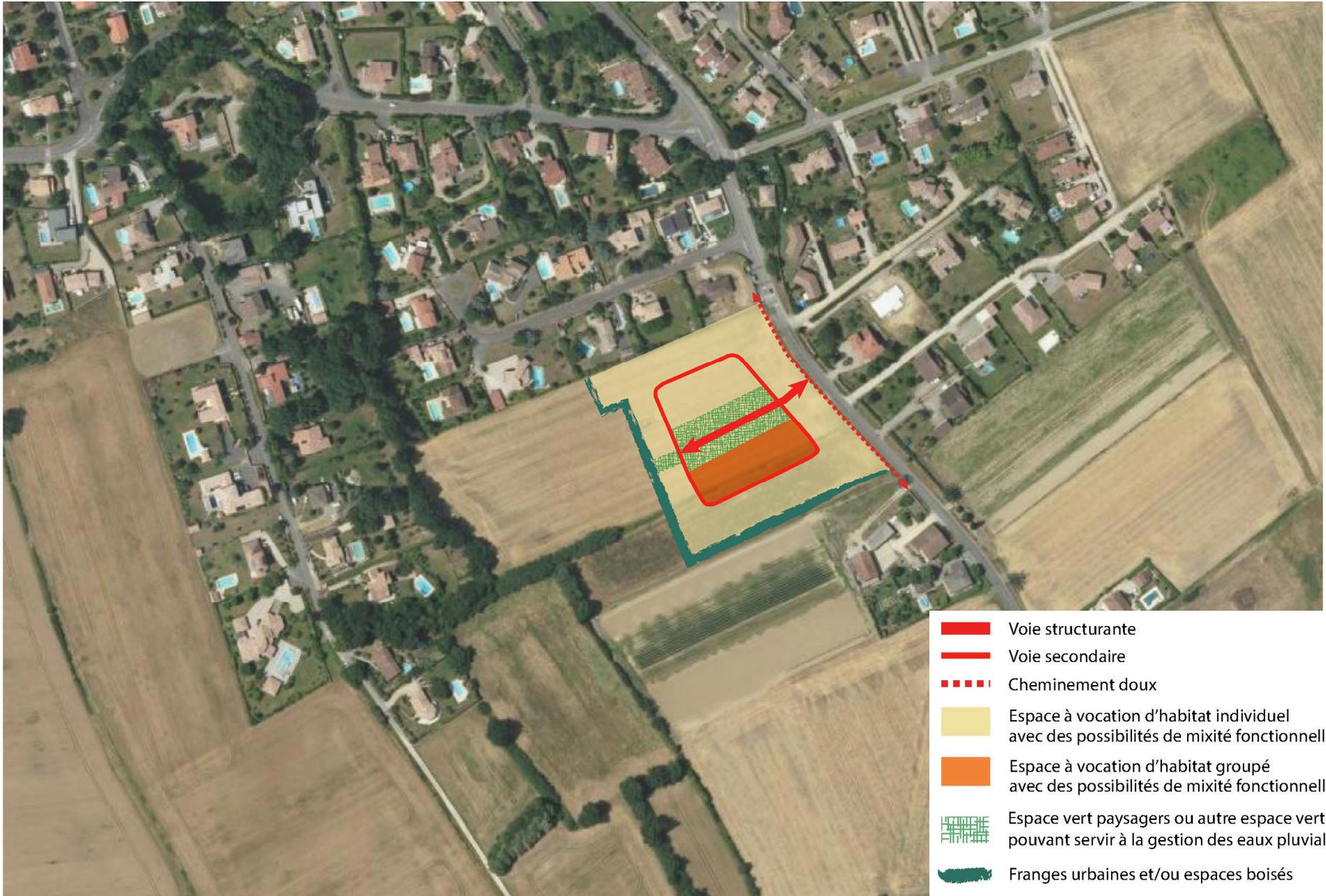


Ligne de bus scolaire



Densité de population sur la commune de Merville

■ Situation et cadrage général :



SECTEUR PLACES – ZONE AU

- Situé dans le prolongement d'une zone résidentielle pavillonnaire aérée, le secteur Places offre un véritable cadre de vie privilégié à ses habitants. De par sa proximité au centre-ville et sa facilité d'accès, ce projet d'aménagement ambitionne de porter les valeurs du bien vivre ensemble.
- L'aménagement général est organisé autour d'un généreux espace vert central autour duquel s'articulent l'ensemble des habitations. Visible depuis l'entrée du site, ce véritable poumon vert constitue un axe paysager permettant une transition douce entre les différents espaces publics et privés.
- Une attention particulière est portée aux logements sociaux qui bénéficient d'un emplacement privilégié situé en face de l'espace vert central à l'aménagement.
- Accompagnant le développement démographique de la commune, ce lotissement s'insère dans le prolongement du maillage défini par le tissu urbain existant. Les voiries sont quant à elles réduites à leur stricte nécessité afin d'en diminuer leurs emprises.
- La connexion avec la RD65 sera sécurisée par un aménagement et un trottoir (liaison douce) le long de celle-ci.



Illustrations du projet sans caractère opposable



Illustration sans caractère opposable de la partie destinée aux des logements sociaux

SECTEUR PLACES – ZONE AU

■ Aménagements prévus sur l'ensemble du secteur soumis à OAP :

• Liaisons douces

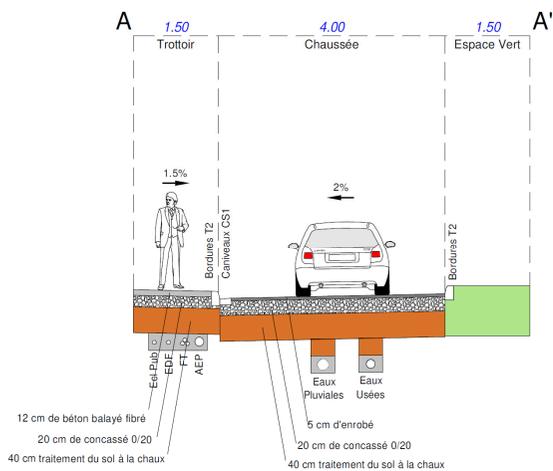
Le projet bénéficiera de liaisons douces respectant les tracés de l'OAP, permettant le déplacement piétons. Ces liaisons douces le plus souvent réalisées dans des espaces végétalisés ou à leur bordure limiteront l'imperméabilisation des sols.

• Voiries

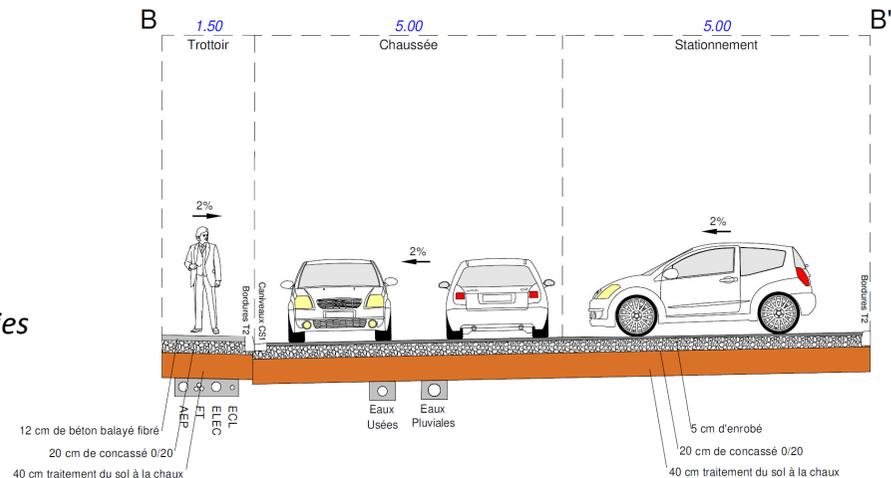
Concernant le réseau viaire, l'objectif recherché est une dépense calorifique et un rejet de CO2 le plus bas possible. Seront privilégiées :

- L'utilisation des traitements aux liants hydrauliques qui limitent les terrassements et préserve les ressources naturelles en granulats ;
- L'utilisation de granulats recyclés ;
- L'utilisation d'enrobés tièdes à forte adjonction de granulats recyclés ;
- L'utilisation du référentiel SEVE permettant le calcul effectif des gains de CO2 et d'hydrocarbure sur les routes.

Une voirie principale raccorde le secteur aux voiries existante à l'Est (Route d'Aussonne) et sera laissée en attente à l'Ouest pour une



Profils indicatifs de voiries envisagés



- Stationnement

Conformément au règlement écrit de la zone AU, le stationnement des véhicules correspondant aux besoins des constructions devra être assuré en dehors des voies publiques sur des emplacements aménagés. L'offre de stationnement devra être adaptée à la mixité fonctionnelle du secteur.

Dans les secteurs d'habitat individuel, une ou plusieurs places de stationnement sur les terrains privés devront être réalisées.

Des espaces de stationnement publics pour les visiteurs seront également à prévoir le long des voies de desserte secondaire.

Le projet devra comporter un nombre adapté de places de stationnements selon les ratios à minima pris en compte à savoir :

Pour les constructions à usage d'habitation :

- 1 place de stationnement par tranche de 60 m² de surface de plancher avec un minimum de deux places pour l'habitat collectif et intermédiaire,

- 1 place de stationnement par tranche de 60 m² de surface de plancher avec un minimum de 1,5 places de stationnement par logement pour l'habitat individuel,

- 1 voiture par logement pour l'habitat social.

Pour les personnes à mobilité réduite :

Les constructions et opérations d'aménagement d'ensemble devront prévoir conformément à la réglementation en vigueur au dépôt de l'autorisation de places affectées au stationnement des personnes à mobilité réduite selon les normes en vigueur.

Pour les véhicules électriques ou hybrides :

Les constructions et opérations d'aménagement devront prévoir des bornes de recharge pour les véhicules électriques ou hybrides conformément à la réglementation en vigueur.

Pour les deux roues :

Les constructions et opérations d'aménagement devront prévoir des emplacements pour les véhicules à deux roues tel que les vélos conformément à la réglementation en vigueur.

- Espaces verts

Afin de limiter au maximum les consommations d'eau, des espaces végétalisés qui seront aménagés comporteront des essences rustiques et robustes, appropriées au climat de la région et nécessitant peu d'entretien. Les précipitations reçues devront autant que possible suffire à pourvoir à leurs besoins en eau. Ainsi, les espèces invasives sont proscrites. La liste de ces essences se trouvent en annexe (annexe 1).

Les végétaux d'origine locale sont d'incontestables atouts pour la biodiversité et l'adaptation aux évolutions climatiques. Parfaitement adaptés aux conditions du territoire, ils offrent de sérieuses garanties de réussite des plantations.

Ces espèces végétales devront minimiser le risque allergène et leur impact sanitaire. En outre, elles seront capables de résister aux agressions extérieures : vent, sécheresse provisoire, pollutions, agressions physiques, etc.

Ces aménagements paysagers permettront d'améliorer l'aspect qualitatif du site puisqu'ils permettront de décliner le végétal sous des formes multiples : arbres, arbustes, couvre-sols, graminées etc...

Un espace vert central sera réalisé au centre du projet le long de la voirie. Cet espace vert devra être accompagné de bandes arbustives d'essences locales et variées et de hauteurs diverses afin d'assurer une certaine qualité de l'espace public.

Sur les deux limites au Sud, implantation d'une frange urbaine à traiter pour faciliter la liaison entre le nouveau lotissement et les prairies agricoles.

Chaque unité foncière privative devra traiter 10% au moins de la surface en jardin planté et gazonné.



Exemple d'espace vert à Grisolles

SECTEUR PLACES – ZONE AU

- Franges urbaines avec le milieu agricole

Une attention particulière devra être portée aux traitements paysagers des espaces publics. Ainsi, il s'agira :

- De préserver ou compenser les espaces identifiés lors des investigations naturalistes renfermant de forts enjeux environnementaux (haie bocagères, fourrés de prunelliers, boisement) ;
- D'assurer un traitement paysager de la lisière du secteur avec les tissus pavillonnaires environnants par le biais de haies ;
- Accompagner la voirie principale et les voies secondaires de bandes arbustives d'essences locales et variées et de hauteurs diverses ;
- D'accompagner les aménagements piétons et cyclistes structurantes par des plantations.

- Typologies des plantations

Les arbres de haute tige, les arbustes ou encore les vivaces ont chacune des intérêts écologiques et paysagers et favorisent l'intégration paysagère des éléments bâtis.

- Les arbres se démarquent par leur silhouette, ils offrent de l'ombre, un effet brise-vent et constituent une niche écologique
- Les arbustes sont des espèces ligneuses offrant refuge à la petite faune et réduit le vis-à-vis
- Les vivaces ont quant à elle des atouts écologiques car elles reviennent d'une année sur l'autre et sont peu gourmandes en eau pour la plupart

Une palette végétale recommandée se trouve en annexe 2.

LES ARBRES DE HAUTE TIGE



Acer campestre
Erable champêtre



Quercus robur
Chêne pédonculé

LES HAIES CHAMPÊTRES



Cornus sanguinea
Cornouiller sanguin



Euonymus europaeus
Fusain d'Europe



Sambucus nigra
Sureau noir



Rhamnus alaternus
Nerprun alaterné

SECTEUR PLACES – ZONE AU

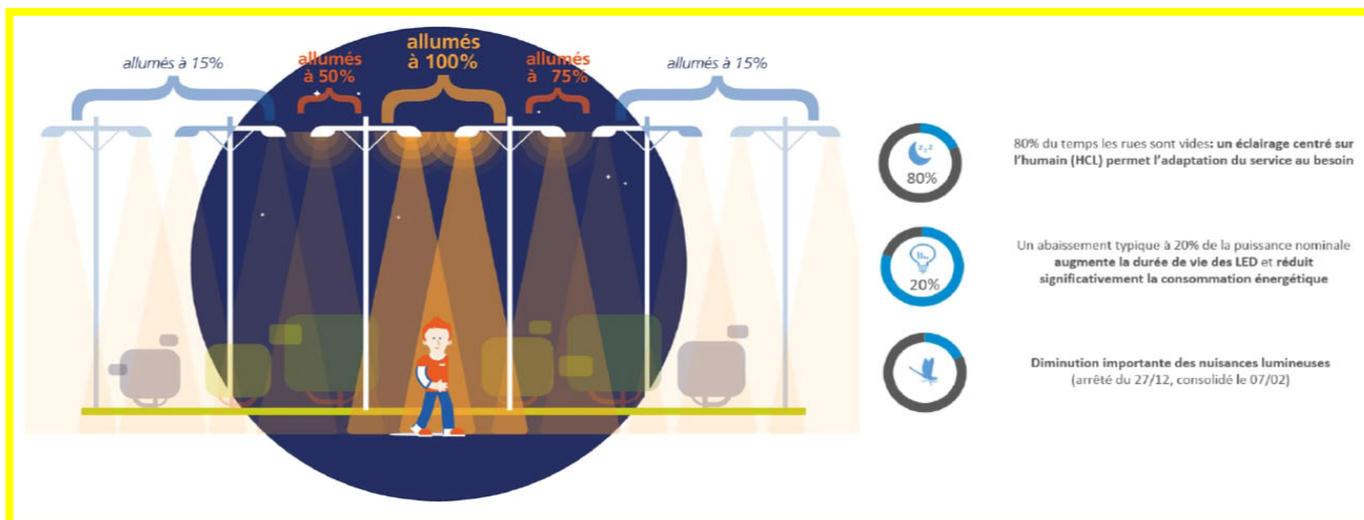
- Réseaux secs

L'écoquartier disposera des réseaux d'électricité, de télécommunication et d'eau potable.

L'installation de la fibre optique sera intégrée aux logements et le pré-équipement disponible sur l'ensemble du projet.

Le pré-équipement pour les bornes de recharge pour véhicule électrique sera réalisé dans les opérations de logements. En accord avec le SDEHG, des pré-équipements des bornes de recharge seront réalisés sur les voies de desserte.

Une attention particulière sera apportée au réseau d'éclairage extérieur. Celui-ci sera réalisé avec des luminaires LED réduisant la consommation d'énergie, doublé d'un système de détection sur la voie de desserte permettant d'abaisser encore le coût de fonctionnement.



- Réseaux Humides

Le réseau d'assainissement sera relié au réseau existant. La réalisation de l'assainissement collectif et le raccordement au réseau existant sont à la charge de l'aménageur.

- Gestion des eaux pluviales

L'ensemble des équipements des eaux pluviales sera déversé dans une bassin paysager agissant autant comme bassin de rétention que comme corridor écologique. Le réseau pluvial sera réduit au minimum. La bassin sera plantée d'arbres et d'arbustes de caractère.

▪ *Habitat social*

Afin d'atteindre au niveau du secteur Places un taux élevé de logements sociaux (40%), une zone spécifique y sera dédiée dans une logique d'intégration et de mixité sociale.

L'ensemble de cette phase proposera une multitude d'espaces verts généreux qui profiteront autant aux résidents qu'aux flâneurs.

La hauteur des constructions ne devra pas dépasser 7 m (R+1). Il est laissé à l'acquéreur la liberté de faire du RDC ou R+1.

Une attention particulière sera prêtée à la qualité architecturale.

Cet aménagement aura une forte cohérence paysagère qui permettra de s'intégrer au mieux dans cette zone d'expansion urbaine à qualité environnementale.



Illustrations du projet sans caractère opposable

▪ *Habitat en maisons individuelles*

Les lotissements seront constitués de terrains aux dimensions raisonnables et s'inséreront dans le maillage défini par les cheminements doux de l'ensemble du quartier. Les voiries seront quant à elles réduites à leur stricte nécessité afin d'en diminuer leur emprise.

La taille moyenne des parcelles sera de 500 m², offrant aux acquéreurs une liberté significative quant à la taille des maisons qu'ils peuvent construire.

Cependant, la hauteur des constructions ne devra pas dépasser 7 m (R+1). Il est laissé à l'acquéreur la liberté de faire du rez de chaussée ou R+1. L'emprise au sol sera de 30% sans prendre en compte les annexes.

▪ *Implantation des constructions*

- Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques :
Retrait de 4 mètres minimum par rapport aux voies et emprises publiques

- Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives :
Les constructions en limite de propriété sont admises, en cas de retrait un recul minimum de $h/2$ qui ne peut pas être inférieur à 3 mètres.
Des dérogations restent possibles pour les annexes.

SECTEUR ZAC MAIL TOLOSAN – ZONE 1AUec

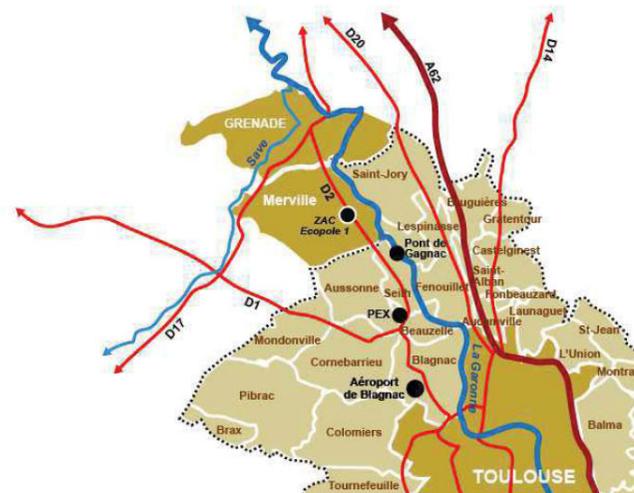
1. Situation

Le site de l'OAP est situé entre Grenade et Toulouse, sur la commune de Merville (31).

A 15 min de l'A62, de l'aéroport de Blagnac et des bassins d'emploi liés à l'aéronautique, le long de la RD 2, il bénéficie d'une liaison aisée au cœur de la métropole toulousaine.

Il correspond au périmètre de la ZAC Mail Tolosan et couvre environ 26,37 ha.

Il s'inscrit au sein d'une ZAD de 120 ha dont il constitue la partie Nord.



2. Objectifs généraux

La zone d'activités Mail Tolosan (anciennement nommée Ecopole) constitue la première phase d'aménagement du projet VALTEREA. Elle doit répondre aux objectifs métropolitains de desserrement de l'activité économique tout en participant au développement économique local du territoire.

Par délibération du 06/11/2014, la collectivité a exposé son ambition sur le secteur :

- Permettre l'accueil de nouvelles entreprises, dans une logique d'attractivité dépassant le territoire de la communauté de communes,
- Au sein d'un parc d'activité éco-qualifié,
- Qui soit un véritable lieu de vie et d'échange,
- Avec une exemplarité environnementale dans la conception du projet.

Parmi les éléments de cadrage d'une OPA définis par l'article L151-7 du Code de l'urbanisme, le projet contribue tout particulièrement à :

- mettre en valeur l'environnement, notamment les continuités écologiques,
- mettre en valeur les paysages, les entrées de villes,
- assurer le développement de la commune.



La ZAC au sein de la ZAD

SECTEUR ZAC MAIL TOLOSAN – ZONE 1AUec

3. Les grands principes d'aménagement

5 grandes thématiques devront guider la conception de ce parc d'activités :

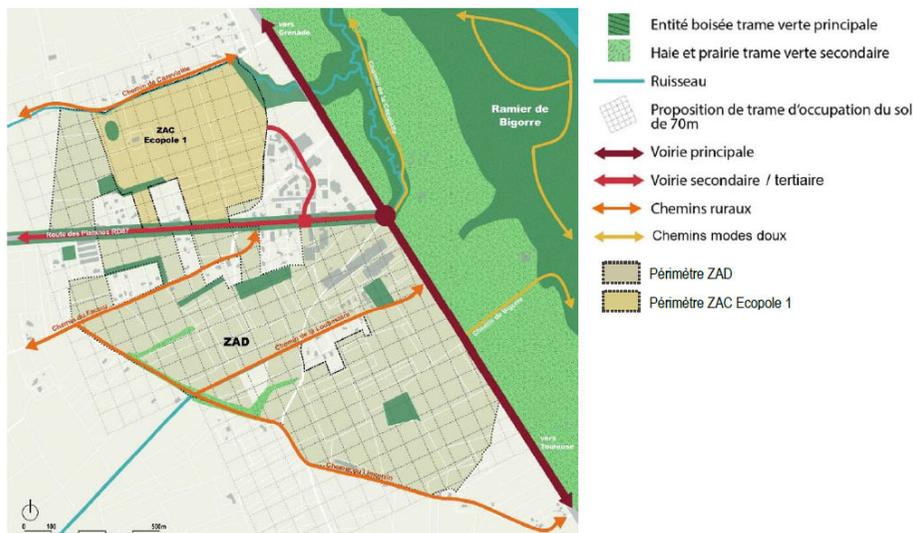
- Un projet inscrit dans le grand paysage,
- Un projet qui anticipe son fonctionnement à l'échelle de la ZAD,
- Un tracé viarie simple et lisible, avec prise en compte des modes doux,
- Un projet structuré autour d'un espace identitaire animé,
- Une gestion publique de la régulation des eaux de pluie.

3.1. Un projet inscrit dans le grand paysage

Le projet s'inscrit dans un ensemble de tracés historiques (chemins ruraux) orienté selon un axe sud-ouest/nord-est, en cohérence avec le relief général penté vers la Garonne.

Il s'appuiera sur ces lignes de force du paysage pour affirmer des trames vertes. Ces continuités écologiques :

- Participent à l'intégration paysagère du projet (connexion vers le ramier de Bigorre et la Garonne, valorisation des vues depuis l'extérieur, gestion des espaces de transition avec l'urbanisation riveraine...)
- Participent à sa qualité environnementale (préservation et confortement des supports de continuités faune/flore, limitation de l'imperméabilisation des sols, qualité de l'air...)
- Accompagnent les itinéraires doux structurants à l'échelle du territoire (bourg de Merville, Ramier de Bigorre)



Un site inscrit à connecter en termes de paysage et d'écologie au ruisseau de Cazevielle et au ramier de Bigorre

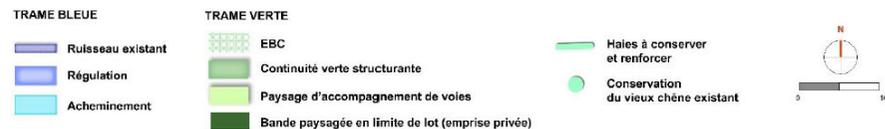


Schéma de principe de la trame verte : un projet qui tisse des continuités écologiques vers le ruisseau de Cazevielle et le ramier de Bigorre (document de travail – tracés indicatifs)

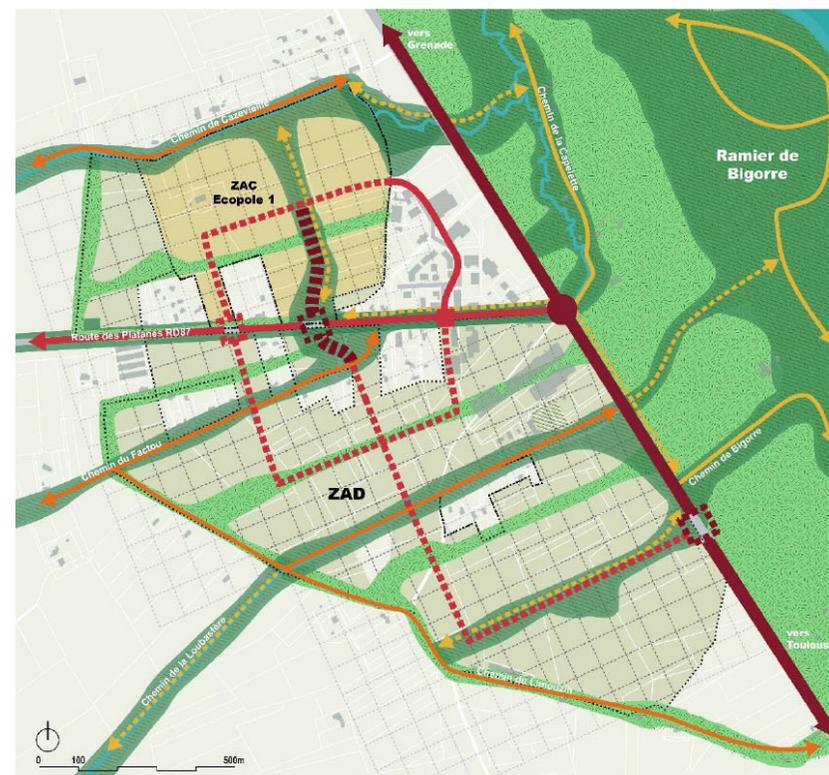
SECTEUR ZAC MAIL TOLOSAN – ZONE 1AUec

3.2. Un projet qui anticipe son fonctionnement à l'échelle de la ZAD

Le point d'accès principal au parc d'activités se fera depuis la route des platanes. Le projet prévoit un accès principal au parc d'activités avec la création d'un carrefour giratoire sur la route des platanes à l'est de la centrale à béton. Ce choix résulte d'échanges préalables avec le Conseil Départemental de Haute-Garonne. Pour mémoire, les autres hypothèses envisagées (tourne à gauche, carrefour à feu) ont été écartées. Un traitement paysager permettra de qualifier l'entrée au nouveau quartier.

La lisibilité de cette entrée, dans le parcours de la commune, est d'autant plus importante que le parc d'activités ne sera pas visible depuis la RD2.

-  Chemins ruraux
-  Chemins modes doux
-  Proposition de continuités modes doux
-  Voirie principale
-  Voirie secondaire
-  Proposition de mail principal
-  Proposition de maillage de voies secondaires
-  Périmètre ZAD
-  Périmètre ZAC Ecopole 1



Accroche de la ZAC sur la route des platanes :
Un carrefour qui anticipe les futures continuités viaires vers la ZAC
(Document de travail schéma d'intention - - tracés indicatifs)

SECTEUR ZAC MAIL TOLOSAN – ZONE 1AUec

3.3. Un tracé viaire simple et lisible, avec prise en compte des modes doux

Le parc d'activités s'organisera à partir :

- D'un bouclage viaire principal connecté à la route des Platanes et à la ZA de la Patte d'Oie (voie secondaire par rapport aux RD),
- De prolongements viaires tertiaires complétant le maillage dans la profondeur du parc d'activités.

Le maillage viaire principal fera l'objet d'une « hiérarchisation interne » avec la mise en valeur du mail central.

Le mail accueillera dans sa largeur une voie verte qui constituera une voie de desserte cyclable du parc d'activités. Cette voie verte se prolongera au nord, dans la coulée verte de manière à relier la route des platanes au chemin de Cazevielle.

3.4. Un projet structuré autour d'un espace identitaire animé

La voie de desserte depuis la route des platanes prendra la forme d'un mail de manière à :

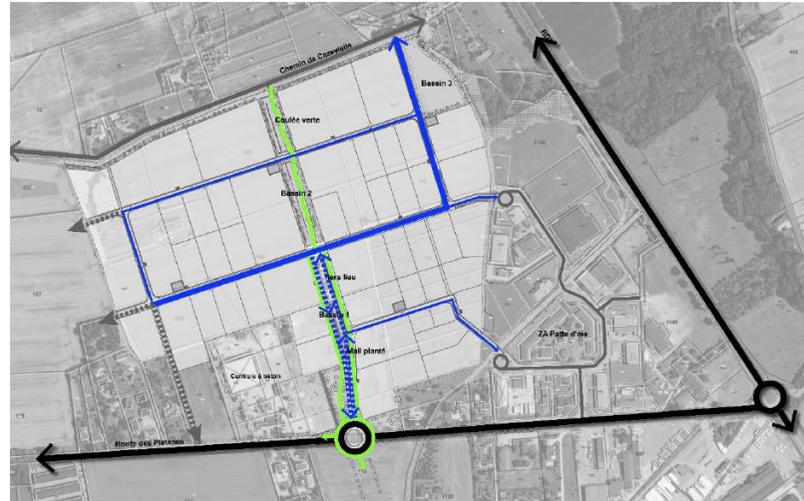
- mettre en scène l'entrée du parc d'activités,
- offrir un espace public valorisant, qui au-delà de la hiérarchisation des voies, incarnera l'image de marque du parc d'activités..

Ce mail se prolongera au nord par une coulée verte qui permettra :

- d'appréhender le parc d'activités dans toute sa profondeur, et de faciliter le repérage dans l'espace,
- de mettre en scène une perspective ouverte sur une continuité écologique donnant à lire de manière très directe l'ambition environnementale du parc d'activités.

Ce lieu central accueillera de manière préférentielle les activités aux architectures à valeur ajoutée, les architectures « enseigne » (image de marque), la centralité (tiers-lieu).

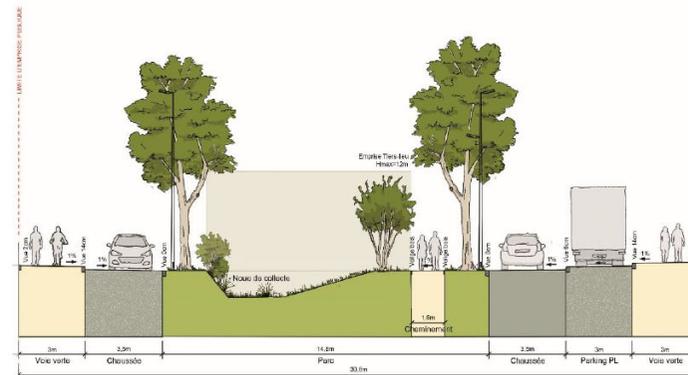
Les espaces secondaires seront traités de manière plus ordinaire, tout en restant soignés.



Le maillage viaire : une organisation simple et lisible (document de travail – tracés indicatifs)



Le mail central : un espace identitaire animé (document de travail – profil et croquis d'ambiance indicatifs)



SECTEUR ZAC MAIL TOLOSAN – ZONE 1AUec

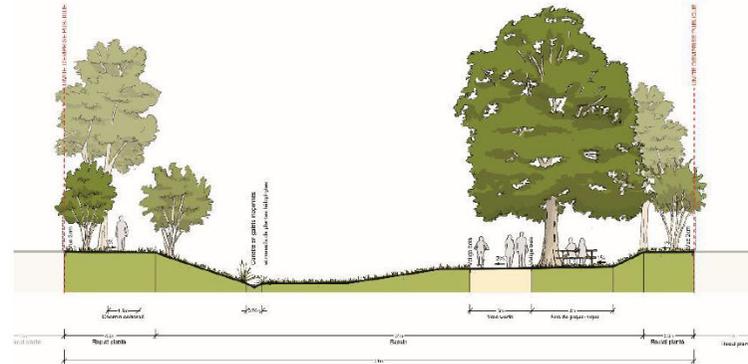
3.5. Une gestion publique de la régulation des eaux de pluie

La régulation des eaux de pluie se fera collectivement sur emprise publique de manière à :

- Garantir une meilleure maîtrise dans le temps de l'efficience des ouvrages (entretien par la collectivité), et de la qualité de l'eau,
- Profiter des emprises dédiées à la gestion hydraulique du parc d'activités pour :
 - o affirmer la trame verte publique
 - o accueillir des usages récréatifs contribuant à l'animation du parc d'activités (ex : voie verte, aire de pique-nique).



Schéma de principe du fonctionnement hydraulique
(Document de travail – tracés indicatifs)



La coulée verte dans le prolongement du mail:
Un espace qui concilie fonction hydraulique et usages récréatifs
(Document de travail – profil indicatif)



TRAME BLEUE	TRAME VERTE	
Ruisseau existant	EBC	Haies existantes à conserver et à renforcer
Régulation	Continuité verte structurante	Vieux chêne existant à conserver
Acheminement	Paysage d'accompagnement de voies	
	Bande paysage en limite de lot (emprise privée)	

3.6. *Un projet qui s'inscrit dans une démarche durable*

Les principes retenus pour l'aménagement des espaces publics sont indiqués ci-dessous. Concernant les emprises privées, les prescriptions sont précisées dans le C.P.A.U.P.E.T.

Palette végétale

Pour prévenir le réchauffement climatique et l'effet d'îlot de chaleur (davantage vérifié en milieu urbain), la variété des espèces végétales et l'introduction de plantes résistantes à la sécheresse est nécessaire. La diversification permet également de pallier les épidémies de ravageurs et de maladie qui surviennent régulièrement. (Pyrale sur buis et Chancre coloré sur Platane pour les plus récentes).

Ainsi les palettes végétales proposées, s'attachent à révéler et à valoriser des essences locales qui en sus d'être adaptées aux conditions climatiques et édaphiques locales contribuent à valoriser l'identité végétale nord toulousaine. La majeure partie d'entre elles figurent dans le Cahier des prescriptions paysagères et environnementales de la ville de Toulouse. Elles permettent ainsi de conserver et de valoriser la flore et la faune locale sans introduction d'espèces exotiques ni d'essences prohibées (Pterocarya, Ginkgo Biloba, Sophora, Chêne d'Amérique, Tulipier, Robinier). La pérennité des plantations est ainsi garantie sans recours aux produits phytosanitaires et intrants (eau, fertilisants,...).

La diversité végétale est également recherchée à travers les strates végétales employées afin de s'inscrire en continuité de l'existant. Arbres tiges, cépées, baliveaux, arbustes, vivaces et prairie composent les espaces plantés. Les plantations ne sont pas volontairement régulières et rectilignes mais cherchent à reproduire des développements spontanés créant des effets de bosquet et de masse. Afin de garantir l'origine locale des végétaux les labels 'Végétal local' et 'Vraie messicole' pourront être exigés dans le marché travaux.

Mobilier urbain

L'ensemble du mobilier urbain sélectionné est en bois et métal, renforçant ainsi l'accompagnement végétal des espaces publics structurants. Le RAL proposé pour l'ensemble du mobilier est le RAL 7016.

Le mobilier sélectionné est composé d'assises, de table de pique-nique, de corbeilles, de potelets, d'appuis vélo, de panneau de signalétique, de fontaine à boire et de bornes en bois.

Palette minérale

Les revêtements seront déclinés selon la palette minérale définis comme suit, de l'enrobé noir 0/10 sur les chaussées « standard », du béton gris et du granulat clair sur le plateau, du stabilisé sur les trottoirs, la voie verte et le parvis du tiers lieu et des pavés béton gris 20*20 en tête de mail (avec joints engazonnés de 2 cm maximum). Sur les chaussées « standard », les bordures seront en béton T2 grise vue 14 cm et seront en béton P1 grise vue 2 cm en limite d'espace public/privé. En délimitation de stabilisé/espace vert, les bordures seront en voliges bois de 2 cm d'épaisseur.

Des matériaux seront récupérés de l'ancienne ferme qui sera démolie sur le site, comme les briques, les galets, le bois. Les réemplois envisagés pour ces matériaux sont des cunettes en galets maçonnés dans les bassins, la pose des briques sur chant au niveau du revêtement de l'aire de pique-nique et l'utilisation de briques concassées comme paillage en pieds d'arbre.

SECTEUR ZAC MAIL TOLOSAN – ZONE 1AUec

1. Le programme indicatif et implantation du bâti

1.1. Le programme indicatif

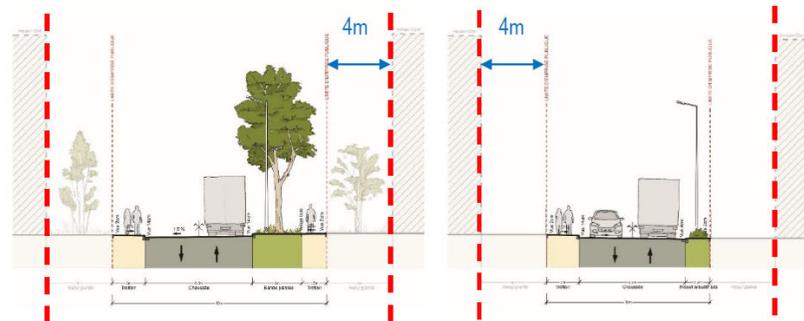
Dans une logique de limitation de l'étalement urbain et de préservation des terres agricoles, le parc d'activités présentera, sans que cela ne dégrade sa qualité urbaine, paysagère et environnementale un ratio foncier cessible / foncier public de l'ordre de 80/20%, soit environ 20ha cessibles.

Le foncier cessible sera dédié à :

- Des PME et PMI (en lien notamment avec les activités liées à l'aéronautique)
- Des entreprises artisanales (tissu économique local)
- Des macro-lots
- Une centralité (tiers-lieux, tertiaire...) au niveau du mail

1.2. Principes d'implantation du bâti

Afin de concilier urbanité et qualité paysagère, les constructions s'implanteront sur une même ligne de recul par rapport à la limite de parcelle avec les voies de desserte. Ce retrait sera en pleine terre et paysagé.



Principe d'alignement du bâti en retrait des voies de desserte – distance indicative

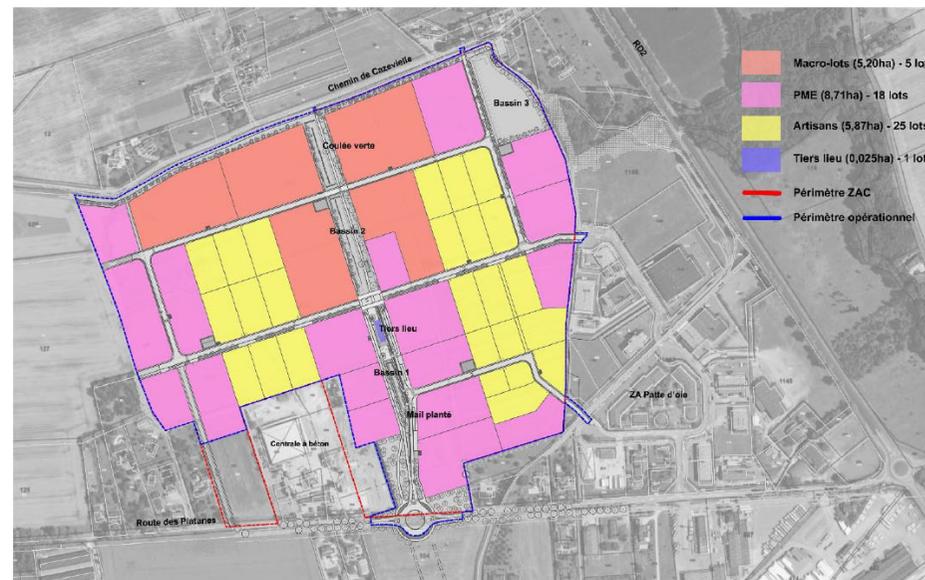


Schéma de principe de la répartition des typologies d'activités

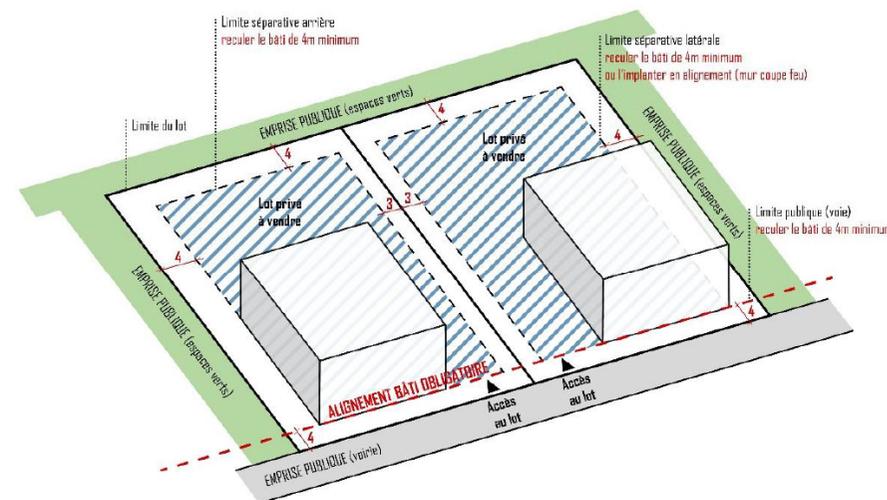
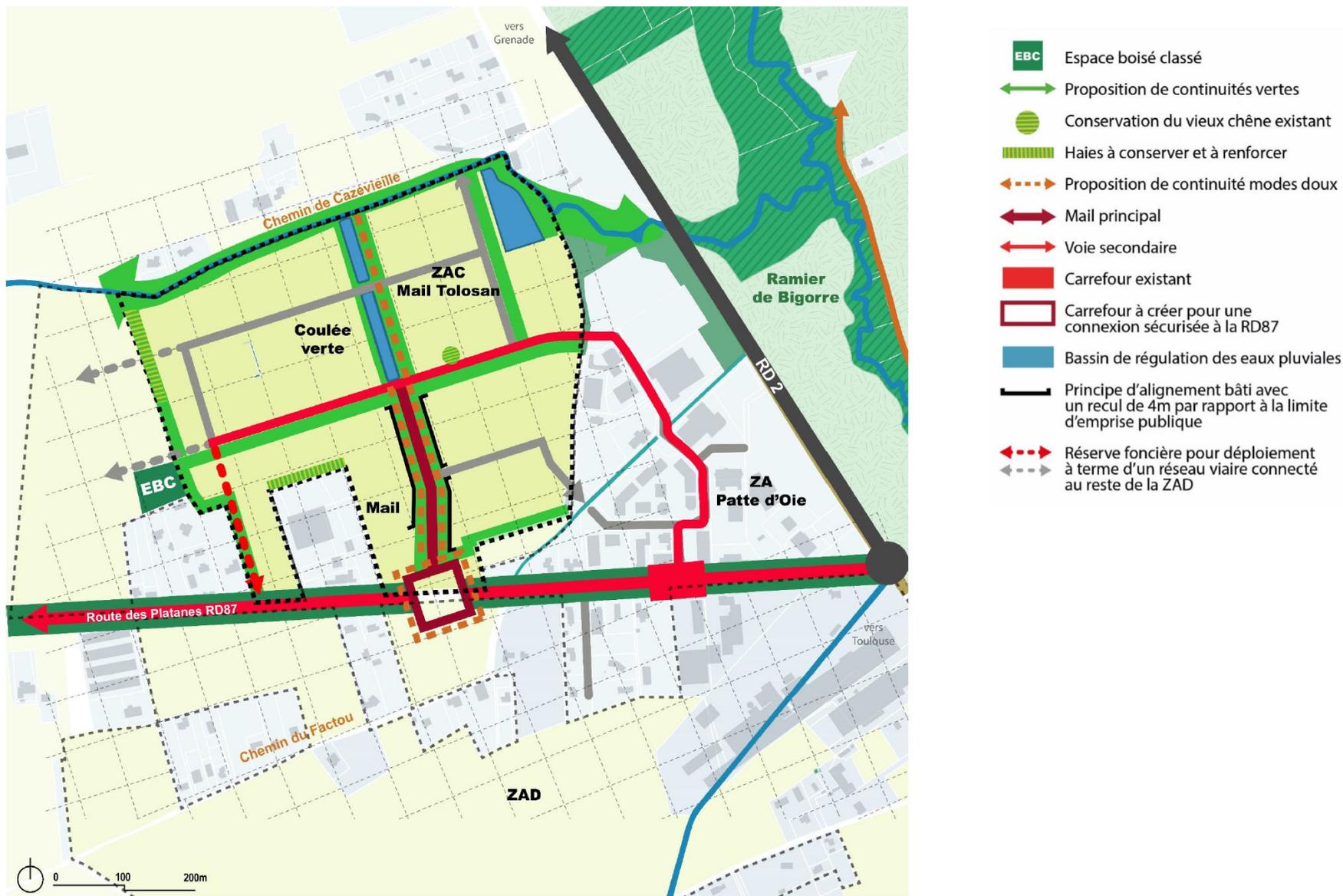
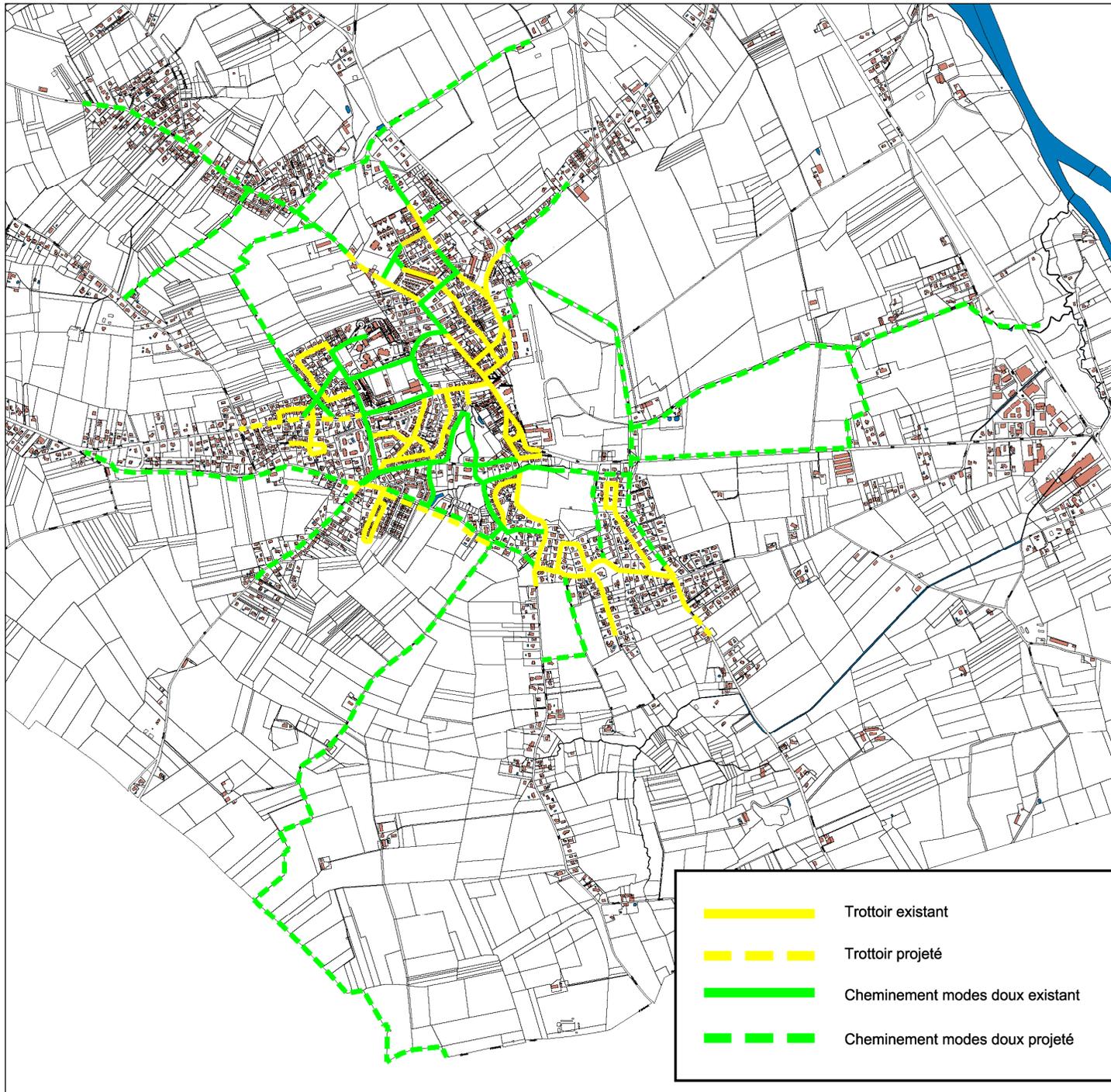


Schéma de principe d'alignement du bâti en retrait de 4 m

SECTEUR ZAC MAIL TOLOSAN – ZONE 1AUec

2. L'Orientation d'Aménagement du parc d'activités Mail Tolosan





ANNEXES

Annexe 1 : liste des plantes invasives proscrites

Source : Plantes exotiques envahissantes en Midi-Pyrénées, sur pee.cbnpmp.fr

CD_REF (taxref 7)	Nom planpée (cbnpmp)	Nom commun (cbnpmp)	Commentaires	Statut planpée MP (2013)	Statut réglementaire	Milieux											Date d'introduction	Origine géographique													
						Aquatique/ Terrestre	Berges	Milieux humides et aquatiques	Eaux courantes ou stagnantes	Milieux agricoles	Milieux anthropiques	Milieux forestiers	Tourbières, marais, surlières	09	12	31			32	46	64	65	81	82							
79691	Acacia dealbata Link, 1822	Mimosa argenté		PE à surveiller		Terrestre																1847	Australie								
79766	Acer negundo L., 1753	Érable negundo, Érable frêne, Érable Négondo		PE envahissante		Terrestre	x	x																1688	Amér. du nord						
80824	Ailanthus altissima (Mill.) Swingle, 1916	Faux-verniss du Japon, Verniss du Japon, Ailanthé		PE envahissante		Terrestre	x	x																	1786	Asie orient.					
81570	Alnus incana (L.) Moench, 1794	Aulne blanc		PE à surveiller		Terrestre	x																								
81831	Alternanthera philoxeroides (Mart.) Griseb	Herbe à alligator		PE à surveiller	Règlement UE	Terrestre	x	x																		XX	Amér. tropicale				
81955	Amaranthus albus L., 1759	Amarante blanche		PE à surveiller		Terrestre	x																								
81978	Amaranthus deflexus L., 1771	Amarante couchée, Amarante étalée		PE à surveiller		Terrestre	x																								
81992	Amaranthus hybridus L., 1753	Amarante hybride		PE envahissante		Terrestre	x																								
82018	Amaranthus retroflexus L., 1753	Amarante réfléchie, Amarante à racine rouge, Blé rouge		PE envahissante		Terrestre	x																								
82080	Ambrosia artemisiifolia L., 1753	Amброisie élevée, Amброisie à feuilles d'Armoise, Amброisie annuelle		PE envahissante	Loi Santé FR	Terrestre	x	x																							
610847	Ambrosia psilostachya DC., 1836	Amброisie à épis grêles		PE à surveiller	Loi Santé FR	Terrestre	x																								
82093	Ambrosia trifida L., 1753	Amброisie trifide		PE à surveiller	Loi Santé FR	Terrestre	x	x																							
83938	Artemisia annua L., 1753	Armoise annuelle		PE à surveiller		Terrestre	x																								
84057	Artemisia verlotiorum Lamotte, 1877	Armoise des Frères Verlot, Armoise de Chine		PE envahissante		Terrestre	x	x																							
84173	Arundo donax L., 1753	Canne de Provence, Grand roseau		PE à surveiller		Terrestre	x	x																							
84251	Asclepias syriaca L., 1753	Herbe à la ouate, Herbe aux perruches, Asclépiade de Syrie		PE à surveiller	Règlement UE	Terrestre	x																								
	Aster gr. salignus	Asters du groupe salignus	includ A.lanceolatus, A.novi-belgii subsp. laevig	PE envahissante		Terrestre	x	x																							
85469	Azolla filiculoides Lam., 1783	Azolla fausse-fougère		PE envahissante		Aquatique	x	x																							
85474	Baccharis halimifolia L., 1753	Séneçon en arbre, Baccharis à feuilles d'Halimione		PE à surveiller	Règlement UE	Terrestre	x	x																							
	Bambous	Bambous	includ Phyllostachys sp., Pseudosasa sp. ...	PE envahissante		Terrestre	x	x																							
85940	Bidens aurea (Aiton) Sherrif, 1915	Bident doré		PE à surveiller		Terrestre	x	x																							
85949	Bidens connata Muhlenb. ex Willd., 1803	Bident soudé, Bident à feuilles connées		PE à surveiller		Terrestre	x	x																							
85957	Bidens frondosa L., 1753	Bident feuillé, Bident à fruits noirs, Bident feuillu		PE envahissante		Terrestre	x	x																							
86167	Bothriochloa barbinodis (Lag.) Herter, 1940	Barbon andropogon, Coiron		PE envahissante		Terrestre	x																								
86564	Bromus catharticus Vahl, 1791	Brome cathartique, Brome purgatif		PE envahissante		Terrestre	x	x																							
86869	Buddleja davidii Franch., 1887	Buddleja du père David, Arbre à papillon		PE envahissante		Terrestre	x	x																							
86975	Bunias orientalis L., 1753	Bunias d'Orient, Roquette d'Orient		PE à surveiller		Terrestre	x																								
610664	Cabomba caroliniana A.Gray, 1848	Cabomba de Caroline		PE envahissante	Règlement UE	Aquatique		x	x																						
190366	Carpobrotus N.E.Br., 1925	Griffe de sorcière, Figue des Hottentots, Fig	includ C.acinaciformis et C.edulis	PE à surveiller		Terrestre																									
717123	Cenchrus setaceus (Forsk.) Morrone, 2011	Herbe fontaine, Pennisetum, Herbe aux écouvillons		PE à surveiller	Règlement UE	Terrestre	x																								
90684	Chenopodium ambrosioides L., 1753	Chénopode fausse amброisie, Thé du Mexique		PE à surveiller		Terrestre	x	x																							
92572	Cortaderia selloana (Schult. & Schult.f.) Asc	Herbe de la Pampa, Roseau à plumes		PE envahissante		Terrestre	x	x																							
92654	Cotoneaster divaricatus Rehder & E.H.Wils	Cotoneaster divaricaté		PE à surveiller		Terrestre																									
93020	Crepis bursifolia L., 1753	Crépide à feuilles de capselle, Crépis à feuilles de capselle		PE à surveiller		Terrestre																									
93200	Crococsmia x crocosmiiflora (Lemoine) N.E.B	Montbrétia		PE à surveiller		Terrestre	x	x																							
93918	Cyperus difformis L., 1756	Souchet difforme		PE à surveiller		Terrestre	x	x																							
93923	Cyperus eragrostis Lam., 1791	Souchet vigoureux, Souchet robuste		PE envahissante		Terrestre	x	x																							
94007	Cyperus reflexus Vahl, 1805	Souchet réfléchi		PE à surveiller		Terrestre	x	x																							
94009	Cyperus rigens C.Presl, 1830	Souchet raide		PE à surveiller		Terrestre	x	x																							
94142	Cytisus multiflorus (L'Hér.) Sweet, 1826	Cytise à fleurs blanches, Genêt blanc d'Espagne, Genêt à fleurs blanches		PE à surveiller		Terrestre																									
94168	Cytisus striatus (Hill) Rothm., 1944	Cytise strié, Genêt strié		PE à surveiller		Terrestre																									
938921	Datura innoxia Mill., 1768	Stramoine à grandes fleurs		PE à surveiller		Terrestre																									
94489	Datura stramonium L., 1753	(Datura officinal, Stramoine, Stramoine con	includ var. stramonium et var. tatula	PE à surveiller		Terrestre	x	x																							
94908	Dichanthelium acuminatum (Sw.) Gould &	Panic à feuilles en rosette	includ var. implicatum	PE à surveiller		Terrestre																									
95823	Egeria densa Planch., 1849	Égéria, Elodée dense		PE envahissante		Aquatique	x	x																							
95829	Eichhornia crassipes (Mart.) Solms, 1883	Jacinthe d'eau		PE à surveiller	Règlement UE	Terrestre		x																							
161574	Elaeagnus x ebbingei Door.	Oléastre d'Ebbinge	parfois includ dans E. x submacrophylla	PE à surveiller		Terrestre																									
95895	Eleocharis bonariensis Nees, 1840	Souchet de Buenos Aires		PE envahissante		Terrestre	x	x																							
95965	Eleusine indica (L.) Gaertn., 1788	Éleusine d'Inde, Éleusine des Indes		PE envahissante		Terrestre																									
95975	Eleusine tristachya (Lam.) Lam., 1792	Éleusine à deux épis		PE envahissante		Terrestre																									
95980	Elodea canadensis Michx., 1803	Élodée du Canada		PE envahissante		Terrestre																									
95983	Elodea nuttallii (Planch.) H.St.John, 1920	Élodée à feuilles étroites		PE envahissante	Règlement UE	Aquatique	x	x																							
96149	Epilobium ciliatum Raf., 1808	Épilobe cilié, Épilobe à tige glanduleuse		PE à surveiller		Terrestre																									
96624	Eragrostis pectinacea (Michx.) Nees, 1841	Éragrostide verdâtre, Éragrostis verdâtre		PE envahissante		Terrestre	x																								

ANNEXES

CD_REF (taxref 7)	Nom planpee (cbnppm)	Nom commun (cbnppm)	Commentaires	Statut planpee MP (2013)	Statut réglementaire	Aquatique/Terrestre	Berges	Milieux humides et aquatiques	Eaux courantes ou stagnantes	Milieux agricoles	Milieux anthropiques	Milieux forestiers	Tourbières, marais, tuffières	09	12	31	32	46	64	65	81	82	Date d'introduction	Origine géographique							
96644	Eragrostis virescens C.Presl, 1830	Éragrostis en peigne, Éragrostis pectiné		PE à surveiller		Terrestre	x			x				x	x	x	x	x							Amérique						
96739	Erigeron annuus (L.) Desf., 1804	Vergerette annuelle		PE envahissante		Terrestre	x	x						x	x	x	x	x	x	x	x	x			Amér. du nord						
96745	Erigeron blakei Cabrera, 1941	Vergerette de Blake		PE à surveiller		Terrestre	x			x	x											x	1ère dans sud		Amér. du sud						
96746	Erigeron bonariensis L., 1753	Érigeron crépu		PE envahissante		Terrestre	x			x	x			?		x	x	x	x	x	x	x			Amér. subtropicale						
96749	Erigeron canadensis L., 1753	Vergerette du Canada		PE envahissante		Terrestre	x	x		x	x	x			x	x	x	x	x	x	x	x		1650	Amér. du nord						
611690	Erigeron floribundus (Kunth) Sch.Bip., 1865	Vergerette à fleurs nombreuses		PE à surveiller		Terrestre				x	x								x	x					Amérique						
96775	Erigeron karvinskianus DC., 1836	Vergerette mucronée		PE à surveiller		Terrestre	x	x			x				x	x	x	x	x	x	x	x			Amérique tropicale						
96814	Erigeron sumatrensis Retz., 1810	Vergerette à fleurs nombreuses		PE envahissante		Terrestre	x	x		x	x				x	x	x	x	x	x	x	x			Asie						
717180	Erythranthe guttata (Fisch. ex DC.) G.L.Nes	Mimule tacheté		PE envahissante		Terrestre	x	x																XIX	Amér. du nord						
	Euphorbia gr. prostrata	Euphorbes prostrées	inclus E.glyptosperma, E. humifusa, E. maculata	PE à surveiller		Terrestre	x			x					x	x	x	x	x	x	x	x			Amér. du nord						
97960	Fallopia aubertii (L.Henry) Holub, 1971	Renouée d'Aubert, Renouée de Boukhara, Renouée de F. baldschuanica ?		PE à surveiller		Terrestre	x			x	x				x	x	x	x						1899	Asie centr.						
99358	Galinsoga parviflora Cav., 1795	Galinsoga à petites fleurs		PE envahissante		Terrestre	x			x	x				x	x	x	x	x	x	x			1794	Amér. du sud						
99359	Galinsoga quadriradiata Ruiz & Pav., 1798	Galinsoga cilié		PE envahissante		Terrestre	x			x	x				x	x	x	x	x	x	x				Amér. du sud						
619555	Gamochoeta antillana (Urb.) Anderb., 1991	Cotonnière en faux	inclus G.subfalcata	PE envahissante		Terrestre				x	x				x	x	x	x	x	x	x				Amérique						
100330	Gleditsia triacanthos L., 1753	Févier d'Amérique		PE envahissante		Terrestre	x			x	x				x	x			x	x	x	x			XVI	Amér. du nord					
159690	Glyceria striata (Lam.) Hitchc., 1928	Glycérie striée		PE à surveiller		Terrestre	x	x			x															Amér. du nord					
100437	Gnaphalium americanum Mill., 1768	Cotonnière d'Amérique		PE à surveiller		Terrestre				x									x	x					?	Amérique					
100603	Gunnera tinctoria (Molina) Mirb., 1805	Gunnéra du Chili, Rhubarbe géante du Chili			Règlement UE	Terrestre	x	x																		Amér. du sud					
101055	Helianthus tuberosus L., 1753	Artichaut de Jérusalem, Topinambour		PE envahissante		Terrestre	x	x		x	x				x	x	x	x	x	x	x	x			1617	Amér. du nord					
101056	Helianthus x laetiflorus Pers., 1807	Hélianthe vivace		PE à surveiller		Terrestre	x	x			x								x							XVII	Amér. du nord				
101286	Heracleum mantegazzianum Sommier & Le	Berce du Caucase,		PE envahissante	Règlement UE	Terrestre	x	x		x	x								x	x	x	x				XIX	Caucase				
160257	Heracleum persicum Desf. ex Fisch., 1841	Berce de Perse			Règlement UE	Terrestre	x			x	x															1777	Asie occ.				
	Heracleum sosnowskyi	Berce de Sosnowsky			Règlement UE	Terrestre	x			?	x																1946	Caucase			
103139	Hydrocotyle ranunculoides L.f., 1782	Hydrocotyle fausse renoucle, Hydrocotyle à feuilles de Renoucle			Règlement UE	Terrestre	x	x																			1987	Amér.			
103543	Impatiens balfourii Hook.f., 1903	Balsamine de Balfour, Impatiente de Balfour, Impatiente des jardins		PE envahissante		Terrestre	x	x			x	x			x	x	x	x	x	x	x	x					1943	Asie			
103547	Impatiens glandulifera Royle, 1833	Balsamine de l'Himalaya, Balsamine géante, Balsamine rouge		PE envahissante	Règlement UE	Terrestre	x	x			x	x			x	x	x	x	x	x	x	x					1842	Himalaya			
103557	Impatiens parviflora DC., 1824	Balsamine à petites fleurs, Impatiente à petites fleurs		PE envahissante		Terrestre	x	x			x	x			?												1870	Asie			
103737	Iris germanica L., 1753	Iris bleu d'Allemagne, Iris d'Allemagne		PE à surveiller		Terrestre				x	x				x	x	x	x	x	x	x	x						Méditerranéen			
717777	Jarava caudata (Trin.) Pezail			PE à surveiller		Terrestre	x				x																	Amér. du sud			
104353	Juncus tenuis Willd., 1799	Jonc grêle, jonc fin		PE envahissante		Terrestre	x	x		x	x				x	x	x	x	x	x	x	x					1820	Amér. du nord			
104805	Lagarosiphon major (Ridl.) Moss, 1928	Grand lagarosiphon		PE envahissante	Règlement UE	Aquatique	x	x												x	x	x					1960	Afrique du Sud			
137097	Lapsana communis subsp. intermedia (M.B)	Lampsane intermédiaire		PE envahissante		Terrestre	x			x	x				?	x	x												Asie, Europe de l'est		
105433	Lemna minuta Kunth, 1816	Lenticule minuscule, Lentille-d'eau minuscule		PE envahissante		Aquatique	x	x												x	x	x					1965	Amér. tropicale			
105615	Lepidium didymum L., 1767	Corne-de-cerf à deux lobes		PE à surveiller		Terrestre	x			x	x																		Amér. du nord		
105689	Lepidium virginicum L., 1753	Passerage de Virginie		PE envahissante		Terrestre	x				x				x	x	x	x	x	x	x	x					1840	Amér. du nord			
105869	Leycesteria formosa Wall.	Arbre à faisans		PE à surveiller		Terrestre	x																						Himalaya		
105960	Ligustrum lucidum W.T.Aiton, 1810	Troène de Chine, Troène luisant		PE à surveiller		Terrestre	x				x																		Asie		
106252	Lindernia dubia (L.) Pennell, 1935	Fausse Gratiolle, Lindernie douteuse, Lindernie fausse gratiolle		PE envahissante		Aquatique	x	x																				1850	Amér. du nord		
106556	Lonicera caprifolium L., 1753	Chèvrefeuille des jardins		PE à surveiller		Terrestre	x				x																		Européen méridionale		
106571	Lonicera japonica Thunb., 1784	Chèvrefeuille du Japon		PE envahissante		Terrestre	x	x			x																		Asie		
106742	Ludwigia grandiflora (Michx.) Greuter & B	Ludwigie à grandes fleurs, Jussie à grandes fleurs		PE envahissante	Règlement UE	Aquatique	x	x																					1820	Amér.	
106748	Ludwigia peploides (Kunth) P.H.Raven, 196	Jussie faux pourpier		PE envahissante	Règlement UE	Aquatique	x	x																					XIX	Amér.	
106789	Lupinus polyphyllus Lindl., 1827	Lupin à folioles nombreuses		PE à surveiller		Terrestre					x																		XX	Amér. du nord occ.	
106965	Lycium barbarum L., 1753	Lyciet commun, Lyciet de Barbarie		PE à surveiller		Terrestre				x	x																			S.E européen	
610602	Lysichiton americanus Hultén & H. St. John	Faux arum, Lysichite américain, Lysichite jaune			Règlement UE	Terrestre	x	x																					1947	Amér. du nord occ.	
107446	Matricaria discoidea DC., 1838	Matricaire odorante, Matricaire sans ligules		PE à surveiller		Terrestre	x				x	x																	1860	Asie, N Europe	
	Microstegium vimineum (Trin.) A. Camus	Herbe à échasses japonaise			Règlement UE	Terrestre						x																		Asie	
108642	Miscanthus sinensis Andersson, 1855	Herbes à éléphant		PE envahissante		Terrestre					x	x																		Asie occ.	
109141	Myriophyllum aquaticum (Vell.) Verdc., 19	Myriophylle aquatique, Millefeuille aquatique ou Myriophylle du Brésil		PE envahissante	Règlement UE	Aquatique	x	x																						1880	Amér. du sud
109144	Myriophyllum heterophyllum Michx., 1803	Myriophylle à feuilles hétérogènes, Myriophylle hétérophylle, Myriophylle à feuilles diverses			Règlement UE	Aquatique	x	x																						Amér. du nord	
109379	Nassella neesiana (Trin. & Rupr.) Barkworth	Stipe de Nees		PE à surveiller		Terrestre					x	x																		Amér. du sud	
	Oenothera gr. biennis	Onagres du groupe biennis (fleurs jaune)	inclus O. biennis, O.glazioviana, O. suaveolens,	PE envahissante		Terrestre	x	x																						Amér. du nord, asie, e	
109956	Oenothera rosea L'Hér. ex Aiton, 1789	Onagre rosée		PE à surveiller		Terrestre	x				x																			Amér.	
111863	Oxalis articulata Savigny, 1798	Oxalis articulée		PE à surveiller		Terrestre	x				x																			Amér. du sud	

ANNEXES

CD_REF (taxref 7)	Nom planpée (cbnmp)	Nom commun (cbnmp)	Commentaires	Statut planpée MP (2013)	Statut réglementaire	Aquatique/Terrestre	Berges	Milieux humides et aquatiques	Eaux courantes ou stagnantes	Milieux agricoles	Milieux anthropiques	Milieux forestiers	Tourbières, marais, tuffières	09	12	31	32	46	64	65	81	82	Date d'introduction	Origine géographique		
111879	Oxalis debilis Kunth, 1822	Oxalis chétif		PE à surveiller		Terrestre				x	x			x		x			x	x					Amér. du sud	
111881	Oxalis dillenii Jacq., 1794	Oxalide de Dillenius		PE à surveiller		Terrestre	x			x	x			x	x	x	x	x	x	x	x	x			Amér. du nord	
111886	Oxalis fontana Bunge, 1835	Oxalide d'Europe, Oxalide des fontaines, Oxalide droite		PE à surveiller		Terrestre	x			x	x			x	x	x	x	x	x	x	x	x	1658		Amér. du nord, Asie	
111897	Oxalis latifolia Kunth, 1822	Oxalide à larges feuilles		PE à surveiller		Terrestre				x	x			x	x	x	x	x	x	x	x	x			Amér. du sud	
112111	Panicum capillare L., 1753	Panic capillaire		PE à surveiller		Terrestre	x	x		x	x			x	x	x	x	x	x	x	x	x			Amér. du nord	
112130	Panicum dichotomiflorum Michx., 1803	Millet des rizières, Panic des rizières		PE à surveiller		Terrestre	x	x		x	x			x	x	x	x	x	x	x	x	x			Amér. du sud	
446978	Parthenium hysterophorus L., 1753	Parthénium matricaire, Absinthe marron, Fausse camomille, Camomille balais, Camomille z'oiseaux, Herbe blanche		Règlement UE		Terrestre	?			?	x												1938		Amer.	
112463	Parthenocissus inserta (A.Kern.) Fritsch, 1912	Vigne-vierge commune		PE envahissante		Terrestre	x	x		x	x			x	x	x	x	x	x	x	x	x			Amér. du nord	
112482	Paspalum dilatatum Poir., 1804	Paspale dilaté		PE envahissante		Terrestre	x	x		x	x			x	x	x	x	x	x	x	x	x	1937		Amér. du sud	
112483	Paspalum distichum L., 1759	Paspale à deux épis		PE envahissante		Terrestre	x	x		x	x			x	x	x	x	x	x	x	x	x	1802		Subtropical	
	Persicaria perfoliata	Renouée perfoliée, Renouée à feuilles perfoliées		Règlement UE		Terrestre	x	x		x	x															Asie est
112790	Petasites pyrenaicus (L.) G.López, 1986	Pétasite des Pyrénées, Pétasite odorant		PE à surveiller		Terrestre	x			x				x	x	x	x		x	x	x	x			Méditerranéen occide	
149336	Phalaris arundinacea var. picta L., 1753	Baldingère		PE à surveiller		Terrestre	x	x											x						horticole	
113418	Phytolacca americana L., 1753	Raisin d'Amérique, Teinturier		PE envahissante		Terrestre	x	x		x	x			x	x	x	x	x	x	x	x	x	1615		Amérique	
115527	Potentilla indica (Andrews) Th.Wolf, 1904	Fraisier d'Inde, Fraisier de Duchesne		PE à surveiller		Terrestre				x	x			x	x	x	x	x	x	x	x	x			Asie	
115575	Potentilla norvegica L., 1753	Potentille de Norvège		PE à surveiller		Terrestre	x			x				x											Sibérie, Amér du Nord	
116089	Prunus laurocerasus L., 1753	Laurier-cerise		PE envahissante		Terrestre	x			x	x			x	x	x	x	x	x	x	x	x	1580		Européen oriental	
116137	Prunus serotina Ehrh., 1788	Cerisier tardif, Cerisier noir, Cerisier d'automne		PE à surveiller		Terrestre	x	x															1623		Amér. du nord or.	
116211	Pseudosasa japonica (Siebold & Zucc. ex Steud.) Nakai, 1907	Bambou du Japon		PE envahissante		Terrestre	x																		Asie	
	Pyracantha M.Roem., 1847	Buisson ardent, Pyracantha	inclus P.coccinea, P. rogersiana ...	PE envahissante		Terrestre	x			x	x			x	x	x	x	x	x	x	x	x	1785		Méditerranéen ?	
161449	Pueraria hirsuta (Thunb.) C.K.Schneid., 1906	Kudzu		Règlement UE		Terrestre	x	x		x	x												1995		Asie sud-est	
117503	Reynoutria japonica Houtt., 1777	Renouée du Japon		PE envahissante		Terrestre	x	x		x	x			x	x	x	x	x	x	x	x	x	1825		Asie orient.	
117505	Reynoutria sachalinensis (F.Schmidt) Nakai, 1907	Renouée de Sakhaline		PE envahissante		Terrestre	x	x		x	x								x	x	x		1869		Asie orient.	
117507	Reynoutria x bohemica Chrtek & Chrtkova, 1978	Renouée de Bohême		PE envahissante		Terrestre	x	x		x	x			x	x	x	x	x	x	x	x	x	XIX		Hybride (non natif Eur)	
117723	Rhus typhina L., 1756	Sumac amarante		PE envahissante		Terrestre				x	x			x	x	x	x	?	x				1602		Amér centrale	
118923	Rubrivina polystachya (C.F.W.Meissn.) M.Kuhn, 1907	Renouée à épis nombreux		PE envahissante		Terrestre	x	x		x										x	x				Asie	
119854	Sagittaria latifolia Willd., 1805	Sagittaire obtuse, Sagittaire à larges feuilles		PE à surveiller		Terrestre	x												x						Amér. du nord	
120582	Salpichroa origanifolia (Lam.) Baill., 1888	Muguet des pampas, Oeuf-de-coq		PE à surveiller		Terrestre				x									x	x					Afrique du sud	
120875	Sarracenia purpurea L., 1753	Sarracénie pourpre		PE à surveiller		Terrestre	x							x	x										Amér. du nord	
122630	Senecio inaequidens DC., 1838	Séneçon du Cap, Séneçon sud-africain, Séneçon de Mazamet		PE envahissante		Terrestre	x	x		x	x			x	x	x	x	x	x	x	x	x	1935		Afrique du sud	
123182	Sicyos angulata L., 1753	Sicyos anguleux, Concombre anguleux		PE à surveiller		Terrestre	x	x		x				x									XIX		Amér. du nord	
124025	Solanum chenopodioides Lam., 1794	Morelle faux chénopode, Morelle grêle		PE à surveiller		Terrestre	x	x		x				x	x	x	x	x	x	x	x	x			Amér. du sud	
	Solanum commersonii Poir.	Morelle de vigne		PE à surveiller		Terrestre				x																Amér. du sud
124106	Solanum sarachoides Sendtn., 1846	Morelle fausse saracha		PE à surveiller		Terrestre	x			x										x	x	x			Amér. du sud	
124164	Solidago canadensis L., 1753	Solidage du Canada, verge d'or		PE envahissante		Terrestre	x	x		x	x			x	x	x	x	x	x	x	x	x	1650		Amér. du nord	
124168	Solidago gigantea Aiton, 1789	Solidage géant		PE envahissante		Terrestre	x	x		x	x			x	x	x	x	x	x	x	x	x			Amér. du nord	
124214	Soliva sessilis Ruiz & Pav.	Soliva sessile		PE à surveiller		Terrestre														x					Amér. du sud	
124646	Spiraea japonica L.f., 1782	Spirée du Japon		PE envahissante		Terrestre	x	x		x	x			x						x	x				Asie	
124719	Sporobolus indicus (L.) R.Br., 1810	Sporobole fertile, Sporobole tenace		PE envahissante		Terrestre	x			x	x			x	x	x	x	x	x	x	x	x			Pantropical	
125324	Symphoricarpos albus (L.) S.F.Blake, 1914	Symphorine blanche		PE à surveiller		Terrestre	x	x		x										x	x				Amér. du nord	
125331	Symphotrichum novae-angliae (L.) G.L.Nesbitt, 1913	Aster de la Nouvelle-Angleterre		PE à surveiller		Terrestre	x	x		x										x			1815		Amér. du nord	
613615	Symphotrichum subulatum var. squamatum (L.) G.L.Nesbitt, 1913	Aster écailléux		PE envahissante		Terrestre	x	x		x				x	x	x	x	x	x	x	x	x	1914		Amérique du sud	
128863	Veronica filiformis Sm., 1791	Véronique filiforme		PE envahissante		Terrestre	x			x				x	x	x	x	x	x	x	x	x			Asie occ.	
128954	Veronica peregrina L., 1753	Véronique voyageuse		PE à surveiller		Terrestre	x			x				x	x	x	x	x	x	x	x	x			Amér.	
128956	Veronica persica Poir., 1808	Véronique commune, Véronique de Perse		PE envahissante		Terrestre				x	x			x	x	x	x	x	x	x	x	x			Asie	
	Vitis spp. (excl. V. vinifera subsp. sylvestris)	Vignes	inclus V.riparia, V.vinifera subsp. vinifera ...	PE à surveiller		Terrestre	x	x		x	x			x	x	x	x	x	x	x	x	x			Amér. du nord	
	Xanthium gr. strumarium	Lampourdes (ou Glouterons) du groupe strumarium	inclus X. orientale (subsp. orientale + subsp. italicum)	PE envahissante		Terrestre	x	x		x	x			x	x	x	x	x	x	x	x	x			Amér du sud, asie occ	
130491	Xanthium spinosum L., 1753	Lampourde épineuse		PE à surveiller		Terrestre				x	x			x	x	x	x	x	x	x	x	x			Amér. du sud	

Annexe 2 : palette végétale recommandée

Les arbres isolés et d'alignement

La liste ci-dessous tient compte des problèmes sanitaires actuels et nécessitera d'être actualisée d'ici quelques années en fonction des évolutions climatiques et de la qualité de l'air. Les variétés et cultivars sont volontairement ignorés afin de ne pas répondre aux « tendances » de plantation. Il est de plus privilégié de planter des végétaux issus de semis dont la diversité génétique, plus importante que des clones, permettra une plus grande adaptation aux changements climatiques.

ANNEXES

En zone urbaine difficile : parkings, zones imperméabilisées													
Nom botanique	Nom français	Port	Classe de hauteur	Diamètre du houppier projeté au sol (sujet non taillé)	Type de feuillage	Floraison (période et couleur)	Besoin en lumière	Besoin du système racinaire (qualité du sol)	Résistance sécheresse	Résistance face au vent	Caractère local (espèce indigène)	Services rendus	Points d'attention particuliers
<i>Acer cappadocicum</i>	Erable de Cappadoce	En boule haute	> à 20m	> à 10m	Caduc	Jaune-vert - Mai	Fort	Sol profond, drainant	oui	oui	non	Esthétique, ombrage	
<i>Acer monspessulanum</i>	Erable de Montpellier	En boule haute	7 à 12m	4 à 10m	Caduc	Jaune-vert en corymbe - Avril	Fort	Sol profond, drainant	oui	oui	oui	Esthétique, ombrage	
<i>Acer platanoides</i>	Erable plane	En colonne étalée	> à 20m	> à 10m	Caduc	Jaune-vert en corymbe - Avril	Mi ombre	sols calcaires et profonds	moyenne	oui	oui	Ombrage	
<i>Alnus cordata</i>	Aulne de Corse	En boule haute	12 à 20m	> à 10m	Caduque	Chatons - Mars à avril	Fort	Sol profond, drainant	oui	oui	non	Esthétique, ombrage	
<i>Celtis australis</i>	Micocoulier	En boule haute	> à 20m	> à 10m	Caduc	Insignifiante mais fruits en petites boules noires en Automne	Fort	Tous types de sols	oui	oui	oui	Ombrage, fruits comestibles délicieux	Fruits tachants
<i>Cercis siliquastrum</i>	Arbre de Judée	En boule basse	7 à 12m	4 à 10m	Caduc	Rose coliflore - Mars à Avril	Fort	sols calcaires et profonds	oui	oui	oui	Ombrage	Floraison généreuse
<i>Fraxinus ornus</i>	Frêne à fleurs	En boule haute	12 à 20m	> à 10m	Caduc	Longues panicules blanches - Avril à Juin	Fort	Sol profond, drainant	oui	oui	non	Esthétique, ombrage	Floraison généreuse
<i>Gleditsia triacanthos 'inermis'</i>	Févier d'Amérique sans épine	En boule haute	> à 20m	> à 10m	Caduc	Grappe verte - Mai à Juin	Fort	Sol profond, drainant	oui	oui	non	Longues gousses décoratives jusqu'à l'automne	
<i>Gymnocladus dioicus</i>	Chicot févier	En boule haute	> à 20m	> à 10m	Caduc	Grand inflorescence blanche - Juin	Fort	Sol profond, drainant	oui	oui	non	Longues gousses décoratives jusqu'à l'automne	
<i>Koelreuteria paniculata</i>	Savonnier	En boule étalée	12 à 20m	> à 10m	Caduc	Grandes panicules jaunes - Juillet à août	Fort	Sol profond, drainant	oui	oui	non	Fruits décoratifs	Floraison généreuse, fruits décoratifs
<i>Liquidambar Orientalis</i>	Liquidambar d'orient	En boule haute	12 à 20m	> à 10m	Caduc	Insignifiante	Fort	Sol profond, drainant	oui	oui	non	Esthétique, ombrage	Couleur automnale flamboyante
<i>Liriodendron tulipifera</i>	Tulipier de Virginie	En boule haute	> à 20m	> à 10m	Caduc	En forme de tulipe, verte - Juillet à août	Fort	Sol profond, drainant	oui	oui	non	Esthétique, ombrage	Floraison généreuse

ANNEXES

<i>Magnolia grandiflora</i>	Magnolia à grandes fleurs	En boule haute	8 à 15m	> à 10m	Persistant	Blanc crème - Juin à Septembre	Fort	Sol profond, drainant	oui	oui	non	Esthétique, ombrage	Floraison généreuse
<i>Melia azedarach</i>	Lilas de Perse	En boule haute	7 à 12m	4 à 10m	Caduc	Longues panicules rose-violet - Mai à juin	Fort	Sol profond, drainant	oui	oui	non	Fruits décoratifs	Floraison généreuse, fruits décoratifs
<i>Quercus castaneifolia</i>	Chêne à feuilles de châtaignier	En boule haute	> à 20m	> à 10m	Caduc marcescent	Insignifiante	Fort	Sol profond, drainant	oui	oui	non	Esthétique, ombrage	
<i>Quercus cerris</i>	Chêne chevelu	En boule haute	> à 20m	> à 10m	Caduc marcescent	Insignifiante	Fort	Sol profond, drainant	oui	oui	non	Esthétique, ombrage	Fruits coriaces
<i>Quercus ilex</i>	Chêne vert	Arbre en boule	5 à 10m	4 à 10m	Persistant	Insignifiante	Fort	Sol profond, drainant	oui	oui	oui	ombrage	Fruits coriaces
<i>Quercus phellos</i>	Chêne à feuilles de saule	En boule haute	10 à 15m	> à 10m	Persistant	Insignifiante	Fort	Sol profond, drainant	oui	oui	non	Esthétique, ombrage	
<i>Quercus suber</i>	Chêne liège	En cône haut	8 à 12m	4 à 10m	Persistant	Insignifiante	Fort	Sol profond, drainant	oui	oui	oui	Esthétique, ombrage	Écorce décorative
<i>Sophora japonica</i>	Sophora du Japon	En boule haute	12 à 20m	> à 10m	Caduc	Longues panicules blanches - Juillet à septembre	Fort	Sol profond, drainant	oui	oui	non	Esthétique, ombrage	Floraison généreuse
<i>Zelkova serrata</i>	Faux orme de Sibérie	En boule haute	> à 20m	> à 10m	Caduc	Insignifiante	Fort	Sol profond, drainant	oui	oui	non	Esthétique, ombrage	Coloration automnale flamboyante

ANNEXES

En zone enherbée													
Nom botanique	Nom français	Port	Classe de hauteur	Diamètre du houppier projeté au sol (sujet non taillé)	Type de feuillage	Floraison (période et couleur)	Besoin en lumière	Besoin du système racinaire (qualité du sol)	Résistance sécheresse	Résistance face au vent	Caractère local (espèce indigène)	Services rendus	Points d'attention particuliers
<i>Acer campestre</i>	Erable champêtre	En boule étalée	12 à 20m	4 à 10m	Caduc	Vert en corymbe – Mai	Mi ombre	sols calcaires et profonds	oui	oui	oui	Ombrage	
<i>Carpinus betulus</i>	Charme	En boule haute	12 à 20m	> à 10m	Caduc marcescent	Chatons verts - Mars à avril	Mi ombre	Sol profond, drainant	non	oui	oui	Esthétique, ombrage	
<i>Ostrya Carpinifolia</i>	Charme houblon	En boule haute	12 à 20m	> à 10m	Caduc	Chatons verts - Mai	Fort	Sol profond, drainant	oui	oui	non	Esthétique, ombrage	
<i>Carya Ovata</i>	Caryer ovale	En boule haute	12 à 20m	> à 10m	Caduc	Chatons verts - Avril à Juin	Fort	Sol profond, drainant	oui	oui	non	Esthétique, ombrage, fruits comestibles	Fruits coriaces, écorce décorative
<i>Castanea sativa</i>	Châtaignier	En boule haute	10 à 15m	> à 10m	Caduc	Mâles en chatons jaunes – Mai	Mi ombre	Sol acide, assez frais	oui	oui	oui	Esthétique, mellifère, fruits comestibles	Fruits épineux
<i>Cedrus atlantica</i>	Cèdre de l'Atlas	Port étalé	> à 20m	> à 10m	Persistant	NC	Fort	Sol profond, drainant	oui	non	non	Esthétique, ombrage	
<i>Cedrus libanii</i>	Cèdre de l'Atlas	Port étalé	> à 20m	> à 10m	Persistant	NC	Fort	Sol profond, drainant	moyenne	oui	non	Esthétique, ombrage	
<i>Eriobotrya japonica</i>	Néflier du Japon	En parasol	6 à 8m	4 à 10m	Persistant	Floraison blanche – Octobre à Décembre	Mi ombre	Sol profond, drainant	oui	oui	non	Fruits comestibles	Fruits tachants
<i>Ficus carica</i>	Figuier	En boule étalée	7 à 12m	4 à 10m	Caduc	Insignifiante	Fort	sols calcaires et profonds	oui	oui	oui	Fruits comestibles	Fruits tachants, système racinaire destructif, à éviter proche de bâtis
<i>Fraxinus angustifolia</i>	Frêne à feuilles étroites	En boule haute	> à 20m	> à 10m	Caduc	Petites, verdâtres – Mars à avril	Fort	sols calcaires et profonds	oui	oui	oui	Esthétique, ombrage	
<i>Ginkgo biloba</i>	Ginkgo	En cône étalé	10 à 15m	> à 10m	Caduc	Cones sur pieds mâles et ovules sur pieds femelle	Fort	Sol profond, drainant	oui	oui	non	Esthétique, ombrage	Fruits nauséabonds en Octobre – Novembre
<i>Juglans regia</i>	Noyer	En boule haute	> à 20m	> à 10m	Caduc	Insignifiante	Mi ombre	sols calcaires et profonds	non	oui	oui	Fruits comestibles	Gros fruits coriaces
<i>Laurus nobilis</i>	Laurier sauce	En cône	6 à 10m	4 à 10m	Persistant	Floraison blanchâtre – Mars à Avril	Fort	Sol profond, drainant	oui	oui	non	Feuilles aromatiques	

ANNEXES

<i>Liquidambar styraciflua</i>	Copalme d'Amérique	En boule haute	> à 20m	> à 10m	Caduc	Floraison crème - Avril à Mai	Fort	Sol profond, drainant	oui	oui	non	Esthétique, ombrage	Feuillage flamboyant à l'automne, fruits décoratifs
<i>Morus alba</i>	Mûrier blanc	Étalé	12 à 20m	4 à 10m	Caduc	Chatons male et femelle – Avril à mai	Fort	sols calcaires et profonds	oui	oui	oui	Fruits comestibles délicieux	Fruits tachants
<i>Phillyrea latifolia</i>	Alavert	En boule basse	4 à 7m	4 à 10m	Persistant	Floraison insignifiante, parfumée – Avril à Juin	Fort	Sol profond, drainant	oui	oui	non	Ombrage	
<i>Populus alba</i>	Peuplier blanc	En colonne	15 à 20m	> à 10m	Caduc	Chatons male et femelle - Mars à avril	Fort	Sol profond résiste au compactage	oui	oui	oui	Esthétique, décompactage sols	
<i>Prunus domestica</i>	Pruniers et cerisiers	En colonne étalée	7 à 12m	4 à 10m	Caduc	Blanche – Mars à avril	Fort	Sol profond, drainant	oui	oui	oui	Fruits comestibles	Fruits tachants
<i>Prunus dulcis</i>	Amandier	En boule basse	7 à 12m	4 à 10m	Caduc	Blanche – Mars à avril	Fort	Sol profond, drainant	oui	oui	oui	Fruits comestibles	Fruits tachants
<i>Quercus petraea</i>	Chêne pédonculé	En boule haute	10 à 15m	> à 10m	Caduc marcescent	Insignifiante	Mi ombre	tous types de sols	moyenne	oui	oui	Esthétique, ombrage	Fruits coriaces
<i>Quercus pubescens</i>	Chêne pubescent	En boule haute	10 à 15m	> à 10m	Caduc marcescent	Insignifiante	Mi ombre	Sol profond, drainant	oui	oui	oui	Esthétique, ombrage	Fruits coriaces
<i>Sorbus domestica</i>	Cormier	En colonne	7 à 12m	4 à 10m	Caduc	Floraison blanche - Avril à Juin	Fort	sols calcaires et profonds	oui	oui	oui	Esthétique, fruits comestibles	
<i>Sorbus torminalis</i>	Sorbier torminal	En boule basse	5 à 10m	4 à 10m	Caduc	Blanchâtre – Mai à juin	Fort	Sol profond, drainant	oui	oui	oui	Esthétique, ombrage	Coloration automnale flamboyante
<i>Tilia platyphyllos</i>	Tilleul à larges feuilles	En boule haute	10 à 15m	> à 10m	Caduc	Blanche jaunâtre – Avril à juin	Fort	Sol profond, drainant	oui	oui	oui	Mellifère, fleurs comestibles	

ANNEXES

Petits arbres pour alignements piétonniers ou espaces restreints													
Nom botanique	Nom français	Port	Classe de hauteur	Diamètre du houppier projeté au sol (sujet non taillé)	Type de feuillage	Floraison (période et couleur)	Besoin en lumière	Besoin du système racinaire (qualité du sol)	Résistance sécheresse	Résistance face au vent	Caractère local (espèce indigène)	Services rendus	Points d'attention particuliers
<i>Broussonetia papyrifera</i>	Mûrier à papier	Étalé	7 à 12m	4 à 10m	Caduc	Chatons mâle et femelle – Avril à mai	Fort	Sol profond, drainant	oui	oui	non	Esthétique, ombrage	
<i>Chitalpa Tashkentensis</i>	Chitalpa	Étalé	7 à 12m	< à 4m	Caduc	Blanc à Rose – De Mai à Septembre	Fort	Sol Drainant	oui	oui	non	Esthétique, ombrage	Floraison généreuse
<i>Cornus mas</i>	Cornouiller mâle	En boule basse	3 à 6m	< à 4m	Caduc	Jaune – Février à Mars	Fort	Sol profond, drainant	moyenne	oui	oui	Fruits comestibles	
<i>Crataegus azarolus</i>	Azarolier	En boule basse	4 à 6m	< à 4m	Caduc	Petites, blanches – Avril à mai	Fort	Sol profond, drainant	oui	oui	non	Fruits comestibles	Épineux
<i>Eleagnus angustifolia</i>	Olivier de Bohême	En boule basse	7 à 12m	4 à 10m	Persistant	Jaune – Mai à Juin	Fort	Sol profond, drainant	oui	oui	non	Mellifère, défensif, fruits comestibles	Épineux
<i>Euodia daniellii</i>	Arbre aux abeilles	En boule basse	7 à 12m	< à 4m	Caduc	Panicules blanches – Juillet à août	Fort	Sol profond, drainant	oui	oui	non	Mellifère, défensif	Très mellifère
<i>Laburnum anagyroides</i>	Cityse	En boule basse	4 à 6m	< à 4m	Caduc	Longues grappes jaunes - Avril à mai	Fort	Sol profond, drainant	oui	oui	oui	Esthétique, ombrage	Toutes les parties de la plante sont toxiques.
<i>Lagerstroemia indica</i>	Lilas des Indes	En boule basse	< à 7m	< à 4m	Caduc	Longues panicules roses ou blanches – Août à septembre	Fort	Sol profond, drainant	oui	oui	non	Esthétique, ombrage, Fruits comestibles	
<i>Ligustrum japonicum</i>	Troène du Japon	En boule basse	7 à 12m	< à 4m	Persistant	Grappes blanches – Juin à août	Fort	Tous types de sols	oui	oui	non	Esthétique, ombrage	Caractère envahissant en berges
<i>Mahonia aquifolium</i>	Mahonia Faux houx	En boule basse	< à 7m	< à 4m	Persistant	Jaune - Octobre à mai	Faible	Tous types de sols	oui	oui	non	Esthétique, fruits comestibles	Fruits comestibles cuits
<i>Malus trilobata</i>	Pommier à feuilles d'érable	En boule basse	7 à 12m	4 à 10m	Caduc	En bouquet, blanche – Mai	Fort	Sol profond, drainant	moyenne	oui	non	Esthétique, ombrage	Fruits attractifs aux oiseaux
<i>Olea europae</i>	Olivier d'Europe	En boule étalée	7 à 12m	4 à 10m	Caduc	Blanc crème – Mai	Fort	Sol profond, drainant	oui	oui	oui	Fruits comestibles	
<i>Photinia serratifolia</i>	Photinia de Chine	En boule basse	< à 7m	< à 4m	Persistant	Corymbe blanche – Avril à Juin	Fort	Sol profond, drainant	oui	oui	non	Esthétique, ombrage	Fruits attractifs aux oiseaux

ANNEXES

<i>Pistacia chinensis</i>	Pistachier de Chine	En boule basse	7 à 12m	4 à 10m	Caduc	Longues panicules blanches ou rouges – Avril à Mai	Fort	Sol profond, drainant	oui	oui	non	Esthétique, ombrage	Coloration automnale flamboyante
<i>Prunus lusitanica</i>	Laurier du Portugal	En boule basse	< à 7m	< à 4m	Persistant	Grappes blanches – Mai à juin	Fort	Sol profond, drainant	oui	oui	non	Esthétique, ombrage	
<i>Pyrus amygdaliformis</i>	Poirier à feuilles d'amandier	En boule basse étalée	< à 7m	< à 4m	Caduc	Blanc – Mai	Fort	Sol profond, drainant	oui	oui	non	Esthétique, ombrage	Feuillage décoratif

Les arbres et arbustes pour les haies

Arbres pour les haies												
Nom botanique	Nom français	Classe de hauteur	Diamètre du houppier projeté au sol (sujet non taillé)	Couleur du feuillage	Floraison (période et couleur)	Besoin en lumière	Besoin du système racinaire (qualité du sol)	Résistance sécheresse	Résistance face au vent	Caractère local (espèce indigène)	Services rendus	Points d'attention particuliers
<i>Acer campestre</i>	Erable champêtre	12 à 20m	4 à 10m	Caduc	Vert en corymbe – Mai	Mi ombre	soils calcaires et profonds	oui	oui	oui	Ombrage	
<i>Acer monspessulanum</i>	Erable de Montpellier	7 à 12m	4 à 10m	Caduc	Jaune-vert en corymbe – Avril	Fort	Sol profond, drainant	oui	oui	oui	Esthétique, ombrage	
<i>Acer platanoides</i>	Erable plane	10 à 15m	> à 10m	Caduc	Jaune-vert en corymbe - Avril	Mi ombre	soils calcaires et profonds	moyenne	oui	oui	Esthétique, ombrage	
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Erable sycomore	10 à 15m	> à 10m	Caduc	Verdatre	Mi ombre	Sol neutre à acide, frais	moyenne	oui	oui	Esthétique, ombrage	
<i>Castanea sativa</i>	Châtaignier	10 à 15m	> à 10m	Caduc	Mâles en chatons jaunes – Mai	Mi ombre	Sol acide, assez frais	oui	oui	oui	Esthétique, mellifère, fruits comestibles	
<i>Eleagnus angustifolia</i>	Olivier de bohême	7 à 12m	4 à 10m	Persistant	Jaune – Mai à Juin	Fort	Sol profond, drainant	oui	oui	non	Mellifère, défensif, fruits comestibles	Epineux
<i>Fraxinus angustifolia</i>	Frêne à feuille étroite	15 à 20m	> à 10m	Caduc	Petites, verdâtres – Mars à avril	Fort	soils calcaires et profonds	oui	oui	oui	Esthétique, ombrage	
<i>Ilex aquifolium</i>	Houx commun	12 à 20m	4 à 10m	Persistant	Blanche – Mai à Juin	Mi ombre	Tous types de sols	oui	oui	oui	Esthétique, ombrage	Feuilles piquantes, baies toxiques
<i>Juglans regia</i>	Noyer commun	15 à 20m	> à 10m	Caduc	Grand chaton verdâtre - Avril à mai	Mi ombre	sol calcaire, limoneux	moyenne	oui	oui	Fruits comestibles	Gros fruits
<i>Laburnum anagyroides</i>	Cytise	7 à 12m	< à 4m	Caduc	Longues grappes jaunes - Avril à mai	Fort	Sol profond, drainant	oui	oui	oui	Esthétique, ombrage	Toutes les parties de la plante sont toxiques.
<i>Malus sp</i>	Pommier à fruits	7 à 12m	4 à 10m	Caduc	Blanche – Mars à avril	Fort	Sol calcaire, drainant	oui	oui	oui	Esthétique, mellifère, fruits comestibles	Fruits tachants
<i>Malus sylvestris</i>	Pommier sauvage	7 à 12m	4 à 10m	Caduc	Blanche – Mars à avril	Fort	Sol calcaire, drainant	oui	oui	oui	Esthétique, mellifère	Fruits tachants
<i>Prunus dulcis</i>	Amandier	7 à 12m	4 à 10m	Caduc	Blanche – Mars à avril	Fort	Sol profond, drainant	oui	oui	oui	Esthétique, mellifère, fruits comestibles	Fruits tachants
<i>Prunus avium</i>	Merisier	7 à 12m	4 à 10m	Caduc	Blanche – Mars à avril	Mi ombre	Sol profond, drainant	oui	oui	oui	Esthétique, mellifère, fruits comestibles	Fruits tachants
<i>Prunus domestica</i>	Pruniers et cerisiers	7 à 12m	4 à 10m	Caduc	Blanche – Mars à avril	Fort	Sol profond, drainant	moyenne	oui	oui	Esthétique, mellifère, fruits comestibles	Fruits tachants
<i>Pyrus communis</i>	Poirier commun	7 à 12m	4 à 10m	Caduc	Blanche – Mars à avril	Fort	Sol profond, drainant	oui	oui	oui	Esthétique, mellifère	Fruits tachants
<i>Pyrus sp</i>	Poirier à fruits	7 à 12m	4 à 10m	Caduc	Blanche – Mars à avril	Fort	Sol profond, drainant	oui	oui	oui	Esthétique, mellifère, fruits comestibles	Fruits tachants
<i>Quercus petraea</i>	Chêne sessile	> à 20m	> à 10m	Caduc marcescent	Fleurs mâles en chatons – Avril à Mai	Mi ombre	Sol profond, drainant	moyenne	oui	oui	Esthétique, ombrage	Gros fruits
<i>Quercus pubescens</i>	Chêne pubescent	10 à 15m	> à 10m	Caduc marcescent	Fleurs mâles en chatons – Avril à Mai	Mi ombre	Sol profond, drainant	oui	oui	oui	Esthétique, ombrage	Gros fruits

ANNEXES

<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	> à 20m	> à 10m	Caduc	Fleurs mâles en chatons – Avril à Mai	Mi ombre	Sol profond, frais	non	oui	oui	Esthétique, ombrage	Gros fruits
<i>Sorbus aria</i>	Sorbier blanc	12 à 20m	4 à 10m	Caduc	En bouquets- Mai	Fort	Sols argileux	oui	oui	oui	Esthétique, ombrage	
<i>Sorbus domestica</i>	Cormier	7 à 12m	4 à 10m	Caduc	Floraison blanche - Avril à Juin	Fort	sols calcaires et profonds	oui	oui	oui	Esthétique, fruits comestibles	
<i>Sorbus torminalis</i>	Sorbier torminal	7 à 12m	4 à 10m	Caduc	Blanchâtre – Mai à juin	Fort	Sol profond, drainant	oui	oui	oui	Esthétique, ombrage	Coloration automnale flamboyante
<i>Tilia cordata</i>	Tilleul à petite feuille	10 à 15m	> à 10m	Caduc	jaune blanchâtre – Juin	Moyen	Sols profonds, frais	moyenne	moyenne	oui	Ombrage, esthétique, fleurs comestibles	En situation chaude, préférer <i>Tilia platyphyllos</i>
<i>Tilia platyphyllos</i>	Tilleul à grande feuilles	10 à 15m	> à 10m	Caduc	Blanche jaunâtre – Avril à juin	Moyen	Sol profond, drainant	oui	moyenne	oui	Mellifère, fleurs comestibles	Fleurs comestibles
<i>Ulmus laevis</i>	Orme lisse	10 à 15m	> à 10m	Caduc	Blanche en grappes – Mai	Moyen	Sol limoneux – frais	moyenne	oui	oui	Esthétique, ombrage	Arbre patrimonial en Midi pyrénées – Emblématique des bords de Garonne - Cas de graphioses rares mais possibles

ANNEXES

Arbustes pour les haies												
Nom botanique	Nom français	Classe de hauteur	Diamètre du houppier projeté au sol (sujet non taillé)	Couleur du feuillage	Floraison (période et couleur)	Besoin en lumière	Besoin du système racinaire (qualité du sol)	Résistance sécheresse	Résistance face au vent	Caractère local (espèce indigène)	Services rendus	Points d'attention particuliers
<i>Colutea arborescens</i>	Baguenaudier	2 à 3m	2 à 3m	Caduc	Jaune, Juin à Juillet	Soleil	sol drainant	oui	oui	oui	Biodiversité animale, enrichissement du sol, belle floraison	
<i>Cornus mas</i>	Cornouiller mâle	3 à 4m	2 à 3m	Caduc	Jaune Février/Mars	Soleil	sol drainant	oui	oui	oui	Fruits comestibles, floraison précoce	
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	2 à 3m	2 à 3m	Caduc	Fleurs blanc verdâtre	Soleil	Tous types de sol	oui	oui	oui	Biodiversité animale	
<i>Coronilla emerus</i>	Coronille	2 à 3m	1 à 2m	Persistant	Jaune, Mai à Juillet	Soleil	sol drainant	oui	oui	oui	Biodiversité animale, enrichissement du sol, floraison spectaculaire	
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	3 à 5m	3 à 4m	Caduc	chatons mâles jaunâtres	Mi-ombre	Tous types de sol	non	oui	oui	Fruits comestibles	
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine	3 à 4m	3 à 4m	Caduc	Fleurs blanches ou légèrement rosées, odeur vive	Soleil	Tous types de sol	oui	oui	oui	Biodiversité animale, fruits comestibles	
<i>Cydonia oblonga</i>	Cognassier	3 à 4m	3 à 4m	Caduc	Fleurs rose tendre	Soleil	Tous types de sol	oui	oui	oui	Fruits comestibles, belle floraison	
<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balais	1 à 2m	1 à 2m	Caduc	Jaune, Mai à Juillet	Mi-ombre	sol drainant	oui	oui	oui	Biodiversité animale, enrichissement du sol, longue floraison	
<i>Euonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe	2 à 3m	2 à 3m	Caduc	Fleurs petites blanc verdâtre	Mi-ombre	Tous types de sol	non	oui	oui	Biodiversité animale, jolie fructification automnale	
<i>Frangula alnus</i>	Bourdaine	3 à 4m	2 à 3m	Caduc	Fleurs verdâtres	Soleil	Plutôt sur sols acides	oui	oui	oui	Biodiversité animale, très mellifère	
<i>Hedera helix</i>	Lierre	Liane	Plusieurs m ² au sol	Persistant	Fleurs verdâtres, réunies en ombelles uniquement sur les rameaux en plein soleil, odeur désagréable	Mi-ombre	Tous types de sol	oui	oui	oui	Biodiversité animale, très mellifère	
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène des bois	2 à 3m	2 à 3m	Caduc	Fleurs blanches, odorantes	Mi-ombre	Tous types de sol	oui	oui	oui	Biodiversité animale	
<i>Lonicera fragrans</i>	Chèvrefeuille parfumé	2 à 3m	2 à 3m	Caduc	Blanche, Mai à Juillet	Soleil	sol drainant frais	non	oui	non	Biodiversité animale, floraison parfumée	
<i>Lonicera periclymenum</i>	Chevrefeuille	Liane	Grimpante sur support	Caduc	Fleurs blanc rosé à jaune pâle, odorantes	Ombre	Sols acides	non	oui	oui	Biodiversité animale	

ANNEXES

<i>Lonicera xylosteum</i>	Camérisier à balais	1 à 2m	Grimpante sur support	Caduc	Fleurs blanc jaunâtre, inodores	Ombre	Tous types de sol	non	oui	oui	Biodiversité animale	
<i>Lycium barbarum</i>	Lyciet, Goj	2 à 3m	Arbuste sarmenteux peut couvrir plusieurs m²	Caduc	Violette, Mai à Septembre	Soleil	Sol drainant	oui	oui	oui	Fruits comestibles	
<i>Mespilus germanica</i>	Néflier	2 à 3m	2 à 3m	Persistant	Fleurs blanc rosé	Mi-ombre	Sols acides	non	oui	oui	Fruits comestibles, jolie floraison	
<i>Phyllirea angustifolia</i>	Alavert	3 à 4m	3 à 4m	Persistant	Discrète	Soleil	Sol drainant	oui	oui	oui	Biodiversité animale	
<i>Prunus cerasifera</i>	Cerisier	4 à 6m	5 à 7m	Caduc	Blanche, Avril	Soleil	Sol drainant, frais	oui	oui	oui	Fruits comestibles	
<i>Prunus spinosa</i>	Prunelier	2 à 3m	2 à 3m	Caduc	Fleurs blanches, anthères rougeâtres	Soleil	Sols neutres ou calcaires	oui	oui	oui	Biodiversité animale	
<i>Rhamnus alaternus</i>	Nerprun alaternum	2 à 3m	2 à 3m	Persistant	Jaune, discrète	Soleil	Sol drainé	oui	oui	oui	Biodiversité animale	
<i>Rhamnus cathartica</i>	Nerprun purgatif	3 à 4m	2 à 3m	Caduc	Jaune, discrète	Soleil	Sol drainé	oui	oui	oui	Biodiversité animale	
<i>Rosa canina</i>	Eglantier	2 à 3m	2 à 3m	Caduc	Fleurs rose pâle, nombreuses étamines jaunes, odorantes	Soleil	Tous types de sol	oui	oui	oui	Fruits comestibles, belle floraison	
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	3 à 4m	3 à 4m	Caduc	Fleurs blanc crème, odorantes	Soleil	Sols riches en azote	non	oui	oui	Biodiversité animale	
<i>Sambucus racemosa</i>	Sureau à grappes	2 à 3m	3 à 4m	Caduc	Blanche, Juin à Juillet	Soleil	Sol drainé	non	oui	oui	Biodiversité animale	
<i>Spartium junceum</i>	Genêt d'Espagne	2 à 3m	2 à 3m	Caduc	Jaune, Juin à Juillet	Soleil	Sol drainé	oui	oui	oui	Biodiversité animale	
<i>Syringa vulgaris</i>	Lilas commun	2 à 3m	2 à 3m	Caduc	Fleurs mauves, très odorantes	Soleil	Tous types de sol	non	oui	oui	Biodiversité animale, floraison parfumée	
<i>Viburnum lantana</i>	Viome lantane	2 à 3m	2 à 3m	Persistant	Fleurs blanches, odorantes	Mi-ombre	Tous types de sol	oui	oui	oui	Biodiversité animale	
<i>Viburnum opulus</i>	Viome obier	2 à 3m	2 à 3m	Caduc	Blanche, Juin à Juillet	Soleil	Sol drainant riche	non	oui	oui	Biodiversité animale	
<i>Viburnum tinus</i>	Laurier tin	2 à 3m	2 à 3m	Persistant	Blanche, Février à Avril	Mi-ombre	sol drainant	oui	oui	oui	Biodiversité animale, floraison hivernale	
<i>Vitex agnus-castus</i>	Gatlier	2 à 3m	2 à 3m	Caduc	Bleue Juin/Juillet	Soleil	Indifférent	oui	oui	oui	Biodiversité animale, floraison spectaculaire	

ANNEXES

Nom botanique	Nom français	Classe de hauteur	Couleur du feuillage	Floraison (période et couleur)	Besoin en lumière	Besoin du système racinaire (qualité du sol)	Résistance sécheresse	Résistance face au vent	Caractère local (espèce indigène)	Services rendus	Points d'attention particuliers
<i>Achillea coarctata</i>	Achillée des Balkans	20cm	gris	Jaune, Mai-Juin	plein soleil	bien drainé	oui	oui	non	biodiversité insectes	
<i>Antirrhinum majus</i>	Muflier gueule de loup	50cm	vert sombre	Jaune à rouge, Mai à Juillet	plein soleil	bien drainé	oui	oui	oui	biodiversité insectes	
<i>Artemisia lanata</i>	Armoise laineuse	20cm	Gris argent	Jaune, Mai-Juin	plein soleil	bien drainé	oui	oui	non	biodiversité insectes	
<i>Artemisia abrotanum</i>	Armoise aurone	1m	gris vert	Insignifiante	plein soleil	bien drainé	oui	oui	non	biodiversité insectes	
<i>Arundo donax</i>	Canne de Provence	3m	vert	Plumets gris, Juillet à Septembre	plein soleil	bien drainé	oui	oui	oui	biodiversité insectes	
<i>Asphodelus fistulosus</i>	Asphodèle fistuleuse	30cm	vert	Blanche, Avril à Juin	plein soleil	bien drainé	oui	oui	oui	biodiversité insectes	
<i>Atriplex spinifera</i>	Arroche épineuse	1m	gris-bleu	Insignifiante	plein soleil	bien drainé	oui	oui	non	biodiversité insectes	
<i>Ballota pseudodictamnus</i>	Ballote faux dictamne	40cm	gris argent	Roses, discrètes, Mai-Juin	plein soleil	bien drainé	oui	oui	non	biodiversité insectes	
<i>Bupleurum fruticosum</i>	Buplèvre arbustive	1m50	Vert sombre	Jaune, Juin à Septembre	plein soleil	bien drainé	oui	oui	oui	biodiversité insectes	
<i>Calamintha nepeta</i>	Nepeta	40cm	gris bleu	bleue, Juin à Octobre	plein soleil	bien drainé	oui	oui	non	biodiversité insectes	
<i>Catananche caerulea</i>	Cupidone	50cm	gris vert	bleues, Juin à Août	plein soleil	bien drainé	oui	oui	oui	biodiversité insectes	
<i>Centranthus ruber</i>	Valériane rouge	60cm	vert	rose, Mai à Septembre	plein soleil	bien drainé	oui	oui	oui	biodiversité insectes	
<i>Cistus albidus</i>	Ciste blanc	1m	gris clair	rose, Avril à Juin	plein soleil	bien drainé	oui	oui	oui	biodiversité insectes	
<i>Cistus salviifolius</i>	Ciste à feuilles de sauge	1m	vert sombre	blanche, Avril à Mai	plein soleil	bien drainé	oui	oui	oui	biodiversité insectes	
<i>Coronilla glauca</i>	Coronille glauque	1m	vert glauque	jaune, Janvier à Mai	plein soleil	bien drainé	oui	oui	oui	biodiversité insectes	
<i>Dorycnium pentaphyllum</i>	Dorycnie a cinq feuilles	60cm	argenté	blanche, Mai à Juillet	plein soleil	bien drainé	oui	oui	oui	biodiversité insectes	
<i>Echinops ritro</i>	Echinops	80cm	vert	bleue, Mai à Juillet	plein soleil	bien drainé	oui	oui	oui	biodiversité insectes	
<i>Euphorbia characias</i>	Euphorbe des garrigues	80cm	vert glauque	noire, Mars à Juin	plein soleil	bien drainé	oui	oui	oui	biodiversité insectes	

ANNEXES

<i>Geranium sanguineum</i>	Géranium sanguin	20cm	vert	rouge, Avril à Juillet	plein soleil	bien drainé	oui	oui	oui	biodiversité insectes
<i>Helichrysum orientale</i>	Immortelle d'Orient	60cm	gris argent	Jaune, Mai à Juillet	plein soleil	bien drainé	oui	oui	non	biodiversité insectes
<i>Oenothera biennis</i>	Onagre bisannuelle	80cm	vert	jaune, Juin à Août	plein soleil	bien drainé	oui	oui	non	biodiversité insectes
<i>Origanum vulgare</i>	Origan	40cm	vert grisâtre	blanche, Juin à Septembre	plein soleil	bien drainé	oui	oui	oui	biodiversité insectes
<i>Phlomis fruticosa</i>	Sauge de Jérusalem	1m50	gris-vert	jaune, Mai à Juin	plein soleil	bien drainé	oui	oui	non	biodiversité insectes
<i>Salvia officinalis</i>	Sauge officinale	80cm	gris-vert	mauve, Mai à Juillet	plein soleil	bien drainé	oui	oui	oui	biodiversité insectes
<i>Santolina viridis</i>	Santoline verte	40cm	vert	jaune, Juin à Juillet	plein soleil	bien drainé	oui	oui	non	biodiversité insectes
<i>Stipa pennata</i>	Cheveux d'Ange	80cm	vert	argentée, Mai à Juillet	plein soleil	bien drainé	oui	oui	oui	biodiversité insectes
<i>Thymus ciliatus</i>	Thym cilié	5cm	vert grisâtre	rose, Juin à Août	plein soleil	bien drainé	oui	oui	non	biodiversité insectes
<i>Thymus vulgaris</i>	Thym	30cm	gris vert	rose, Avril à Juin	plein soleil	bien drainé	oui	oui	oui	biodiversité insectes
<i>Thymus serpyllum</i>	Serpolet	10cm	vert	rose vif, Mai à Juin	plein soleil	bien drainé	oui	oui	oui	biodiversité insectes

Les végétaux pour les toitures et façades végétalisées

Les façades végétalisées

Seules les deux techniques de réalisation de façades végétalisées suivantes seront comptabilisées dans le calcul de coefficient de surface éco-aménageable :

- Végétaux enracinés au sol se développant directement sur la façade du bâtiment : les plantes grimpantes s'enracinent à la base du mur et se développent grâce à leurs systèmes de crampons. Ce système nécessite la réalisation d'une fosse de plantation tout le long du mur directement dans la terre.
Exemple de végétaux adaptés à ce système : le lierre.
- Végétaux enracinés au sol se développant sur un support positionné à quelques centimètres du mur : pour des espèces qui se fixent avec des vrilles ou en s'enroulant il est nécessaire de doubler la surface de la façade par une structure de type treillis métallique suffisamment solide pour que la plante âgée puisse s'y développer.

La technique de développement des végétaux dans de mini-jardinières, sans enracinement au sol, et avec arrosage automatique, n'est pas comptabilisée et ne peut participer au calcul du coefficient de surface éco-aménageable.

Les toitures végétalisées

Voici les critères à respecter pour mettre en place une technique de végétalisation de toiture :

- Toiture si possible avec une très faible pente voire sans pente,
- Toiture rendue étanche en posant des tôles, du film plastique pour bassin ou tout autre matériau,
- Toiture constituée d'un mélange de substrats de type gravier/argile/tourbe de quelques centimètres d'épaisseur prêt à accueillir la plantation.

Cette technique ne nécessite pas d'arrosage, l'eau de pluie et l'humidité atmosphérique vont sélectionner les plantes les plus adaptées aux conditions locales.

ANNEXES

Vivaces pour murs ou toitures												
Nom botanique	Nom français	Classe de hauteur	Diamètre du végétal	Couleur du feuillage	Floraison (période et couleur)	Besoin en lumière	Besoin du système racinaire (qualité du sol)	Résistance sécheresse	Résistance face au vent	Caractère local (espèce indigène)	Services rendus	Points d'attention particuliers
<i>Alyssum saxatile</i>	Corbeille d'or	20cm	Plantes basses	vert grisâtre	Jaune, Juin à Juillet	Soleil	5cm de sol drainant	oui	oui	oui	Biodiversité insectes, couverture surfaces nues, absorption eaux de pluie, diminution température estivale, abri et nourriture pour les insectes	
<i>Asplenium trichomanes</i>	Capillaire des murs	10cm	"	vert	Pas de floraison	Mi-ombre	5cm de sol drainant	oui	oui	oui	"	
<i>Campanula muralis</i>	Campanule des murs	15cm	"	vert	Bleue, Mai à Août	Mi-ombre	5cm de sol drainant	oui	oui	oui	"	
<i>Centranthus ruber</i>	Valériane rouge	50cm	"	vert	Rouge, Mai à Août	Soleil	5cm de sol drainant	oui	oui	oui	"	
<i>Cymbalaria muralis</i>	Cymbalaire	10cm	"	vert pâle	Violette, Mars à Septembre	Soleil	5cm de sol drainant	oui	oui	oui	"	
<i>Hedera helix</i>	Lierre	10cm (en mode rampant)	"	vert	Jaunâtre, Juillet à Septembre	Mi-ombre	5cm de sol drainant	oui	oui	oui	"	
<i>Parietaria judaica</i>	Pariétaire de Judée	25cm	"	vert	Blanche très discrète	Soleil	5cm de sol drainant	oui	oui	oui	"	
<i>Portulacca oleracea</i>	Pourpier maraicher	10cm	"	vert, tiges rouges	Jaune, Juillet à Septembre	Soleil	5cm de sol drainant	oui	oui	oui	"	
<i>Sedum acre</i>	Poivre des murs	5cm	"	vert	Jaune, Mai à Juillet	Soleil	5cm de sol drainant	oui	oui	oui	"	
<i>Sedum album</i>	Orpin blanc	5cm	"	rouge	Blanche, Juin à Juillet	Soleil	5cm de sol drainant	oui	oui	oui	"	
<i>Sedum sediforme</i>	Orpin élevé	20cm	"	grisâtre	Blanche, Juin à Juillet	Soleil	5cm de sol drainant	oui	oui	oui	"	
<i>Sempervivum tectorum</i>	Joubarbe des toits	10cm	"	vert	Rose, Juillet à Août	Soleil	5cm de sol drainant	oui	oui	oui	"	
<i>Umbilicus rupestris</i>	Nombri de Vénus	15cm	"	vert	Insignifiante	Mi-ombre	5cm de sol drainant	oui	oui	oui	"	
<i>Festuca ovina</i>	Fétuque	10cm	"	vert	Insignifiante	Soleil	5cm de sol drainant	oui	oui	oui	"	
<i>Cynodon dactylon</i>	Chiendent	20cm	"	vert	Insignifiante	Soleil	5cm de sol drainant	oui	oui	oui	"	

ANNEXES

Plantes tapissantes, lianescentes, enracinées au pied du mur												
Nom botanique	Nom français	Classe de hauteur	Diamètre du végétal	Couleur du feuillage	Floraison (période et couleur)	Besoin en lumière	Besoin du système racinaire (qualité du sol)	Résistance sècheresse	Résistance face au vent	Caractère local (espèce indigène)	Services rendus	Points d'attention particuliers
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite	10 à 15m	Peut recouvrir plusieurs dizaines de m ²	vert	Blanche de Mai à Août	soleil	sol drainant	oui	oui	oui	"	Feuillage semi-persistant, belle floraison et fructification, nécessite un treillis métallique pour grimper
<i>Jasminum officinale</i>	Jasmin	5 à 10m	"	vert	Blanche, de Juin à Septembre	Soleil	sol drainant	oui	oui	non	"	Feuillage semi-persistant, floraison très parfumée
<i>Wisteria sinensis</i>	Glycine	10 à 15m	"	vert	Violette de Mars à Juillet	Soleil	Sol drainant	oui	oui	non	"	Feuillage caduque, nécessite treillis métallique pour grimper. Peut déformer ses supports
<i>Hedera helix</i>	Lierre	10 à 15m	"	vert	jaunâtre Septembre à Décembre	mi-ombre	Sol drainant	oui	oui	oui	"	Feuillage persistant en hiver, se fixe avec des racines crampons sur les murs
<i>Humulus lupulus</i>	Houblon	10 à 15m	"	vert	jaunâtre en Mai-Juin	mi-ombre	sol drainant, humide	oui	oui	oui	"	Feuillage caduque, nécessite treillis métallique pour grimper
<i>Parthenocissus quinquefolia</i>	Vigne vierge	15 à 20m	"	vert à rouge en Automne	Insignifiante	mi-ombre	sol drainant	oui	oui	non	"	Feuillage automnal magnifique, fixation par vrilles adhésives sur le mur
<i>Passiflora caerulea</i>	Passiflore	10 à 15m	"	vert	Bleutées de Mai à Octobre	soleil	sol drainant	oui	oui	non	"	Feuillage persistant, nécessite un treillis métallique pour grimper